

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N° 2/II

Séance du mardi 15 septembre 2009, seconde partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

## Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 2/I, p. 103)

Ouverture de la séance . . . . . 154

### Interpellations :

1.	« Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? » (M <sup>me</sup> Magali Zuercher). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	154
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	155
	<i>Discussion</i> . . . . .	159
2.	« Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons : quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d'actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration ? » (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	161
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin) . . . . .	162
	<i>Discussion</i> . . . . .	167
3.	« Sécurité/insécurité : quelle prise en compte par la Municipalité ? » (M. Philippe Jacquat et consorts)	
	<i>Développement</i> . . . . .	168
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	169
	<i>Discussion</i> . . . . .	171

# Séance

du mardi 15 septembre 2009, seconde partie

**Membres absents excusés :** M. Benoît Biéler, M. Ulrich Doepper, M. Gianfranco Gazzola, M<sup>me</sup> Esther Saugeon, M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M<sup>me</sup> Maria Velasco, M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Jean-Michel Dolivo, M. Xavier de Haller, M. André Mach, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, M. Francis Pittet.

Membres présents	82
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	98

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs, prenez place, nous avons le quorum. Nous reprenons nos débats avec un petit changement de programme. Nous avons bien avancé dans les rapports, je propose de traiter deux interpellations, à l'ordre du jour depuis un certain temps, puis l'interpellation urgente, avant de revenir aux initiatives.

Nous commençons par l'interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher, « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? » J'appelle M<sup>me</sup> Zuercher à la tribune.

**Interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher, « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? »<sup>1</sup>**

*Développement photocopié*

Le 27 février 2008, nous avons appris par voie de presse que le projet de sécurisation de la route cantonale RC 601, entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet était abandonné par décision du chef du Département des infrastructures, le conseiller d'Etat François Marthaler. Celui-ci motivait cet abandon par les nombreuses oppositions exprimées d'une part sous la forme d'une pétition contre le projet que la majorité du Grand Conseil a accepté de renvoyer au Conseil d'Etat et d'autre part par l'intervention au sein du Grand Conseil de plusieurs députés de la Broye vaudoise.

<sup>1</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 13/I), p. 436.

A plusieurs reprises, la Municipalité de Lausanne a fait part publiquement de son soutien à ce projet. En effet, celui-ci permettait entre autres :

- > d'améliorer l'accessibilité à l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et d'intégrer l'augmentation du trafic généré par cette institution dans le cadre de ses projets d'extension ;
- > de renforcer la sécurité, compte tenu des accidents mortels survenant chaque année.

Ce projet permettait ainsi de transformer une « quasi-semi-autoroute » en « boulevard périurbain » et tenait compte de l'évolution du statut de cette route suite à la forte diminution des charges de trafic depuis l'ouverture de l'autoroute A1 au-delà d'Yverdon-les-Bains.

La décision du chef du Département des infrastructures d'abandonner ce projet et de le laisser en mains communales pour le mener à bien soulève plusieurs questions que le groupe socialiste souhaite poser à la Municipalité par la présente interpellation :

1. Est-ce que l'entier du projet est remis en cause ou doit-il servir de référence pour la poursuite du dossier ?
2. Sachant qu'il s'agit d'une route cantonale hors localité, de compétence cantonale, est-il possible aujourd'hui pour les Communes seules de proposer un projet ? Quelle est la procédure envisagée ou envisageable ?
  - > Y aura-t-il formellement un report de compétence ?
  - > Ou plutôt l'élaboration d'un projet par les Communes faisant l'objet d'un consensus ensuite remis au Canton ?
  - > Ou, encore, un projet établi par les Communes ayant le leadership, mais en partenariat avec le Canton ? – ou une autre démarche a-t-elle été retenue ?

Est-ce que la Municipalité pourrait refuser ce report de compétence ?

3. Dans le cadre du report de compétence, comment seront traités les aspects financiers ? Est-ce que le Canton financera les frais d'études et de réalisation, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, ou y participera-t-il pour partie ? Ces points doivent-ils encore être négociés ?
4. Quel projet la Municipalité entend-elle défendre ? En particulier, comment pense-t-elle garantir l'accessibilité à l'EHL, en matière de transports individuels motorisés mais aussi par les transports publics ? Quelles sont ses réflexions concernant également l'accessibilité au Chalet-à-Gobet ? Et aux nouveaux quartiers lausannois en pleine extension dans ce secteur ?

Entend-elle soutenir la proposition de supprimer les doubles voies de manière à améliorer la sécurité sur cet axe mortel? Quelles sont les autres mesures de sécurisation qu'elle envisage?

5. Entend-elle intégrer dans ses réflexions la proposition de prolonger le m2 jusqu'au Chalet-à-Gobet? Ou juge-t-elle, comme dans le cadre des options prises par le PALM, que cette proposition est infondée, compte tenu du bassin de population existant et futur? Est-ce que la Municipalité étudiera d'autres variantes pour garantir l'accessibilité au Chalet-à-Gobet?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses.

#### *Réponse photocopiée de la Municipalité*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### *Préambule*

En partenariat avec les représentants du Service cantonal des routes et le bureau mandaté pour l'étude, les Communes d'Epalinges et de Lausanne ont participé, dès le début, aux réflexions liées à l'étude du réaménagement de la RC 601 (route de Berne) sur le tronçon entre Epalinges et le Chalet-à-Gobet. Cette étude était mandatée et pilotée par les services de l'Etat, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat François Marthaler.

Nos deux Communes se sont donc investies fortement, aussi bien financièrement dans l'étude du schéma directeur qu'en temps, dans les nombreuses réflexions qui se sont déroulées, dès 2004, jusqu'à l'aboutissement d'un projet de qualité, apte à être mis à l'enquête publique.

En parallèle, nous avons également engagé de nombreuses réflexions dans des projets à venir (Ecole hôtelière, réaménagement du Chalet-à-Gobet), dont la restructuration de la route cantonale RC 601 est une composante indispensable pour la sécurisation des accès existants et futurs de l'application des mesures d'assainissement de l'OPB et de l'OPair.

La prise de position de l'Etat, évoquée par l'auteur de la présente interpellation, fait suite à la remise d'une pétition au Grand Conseil, en septembre 2008, contre le réaménagement routier précité, laquelle pétition a été traitée lors de la séance du Grand Conseil du 27 janvier 2009 et renvoyée au Conseil d'Etat (par 66 voix contre 53 et 9 abstentions), contre l'avis de la Commission thématique des pétitions.

Contre toute attente, M. le conseiller d'Etat François Marthaler estime ce projet «politiquement mort» et renvoie la responsabilité de la défense et du sauvetage de ce dossier aux Communes d'Epalinges et de Lausanne. En date du 22 avril, le même conseiller d'Etat estime nécessaire de construire une majorité au Grand Conseil en faveur de la RC 601b avant d'entreprendre des études.

Il est à préciser que lors d'une assemblée de la société de développement locale, le directeur des Travaux a demandé à l'assemblée de répondre aux deux questions suivantes:

- la vitesse est-elle trop élevée sur la RC 601?
- l'accessibilité de l'Ecole hôtelière doit-elle être reportée sur la RC 601b?

A chacune de ces questions, l'assemblée a répondu par l'affirmative. Ceci étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice:

1. *Est-ce que l'entier du projet est remis en cause ou doit-il servir de référence pour la poursuite du dossier?*

A notre sens, c'est l'entier du tronçon concerné qui est remis en cause par les pétitionnaires. L'interpellatrice demande sans doute si la pétition s'oppose uniquement au projet de réalisation du réaménagement de la RC 601 ou également aux objectifs, principes et conclusions qui ressortent du schéma directeur. Ce dernier n'ayant pas force de loi et n'ayant pas été avalisé par le Grand Conseil, on peut supposer que la pétition réfute en bloc la nécessité d'intervenir sur cet axe routier, soutenue par la Ville de Lausanne.

2. *Sachant qu'il s'agit d'une route cantonale hors localité, de compétence cantonale, est-il possible aujourd'hui pour les Communes seules de proposer un projet? Quelle est la procédure envisagée ou envisageable?*

- *Y aura-t-il formellement un report de compétence?*
- *Ou plutôt l'élaboration d'un projet par les Communes faisant l'objet d'un consensus ensuite remis au Canton?*
- *Ou, encore, un projet établi par les Communes ayant le leadership, mais en partenariat avec le Canton*  
– *ou une autre démarche a-t-elle été retenue?*

*Est-ce que la Municipalité pourrait refuser ce report de compétence?*

La stratégie à adopter n'est pas clairement définie aujourd'hui entre les deux Communes concernées et le Canton, sachant qu'il y a deux aspects importants à aborder. Il y a tout d'abord une analyse fine du projet et une réflexion technique de son évolution, compte tenu de la recherche d'un consensus entre nos objectifs et les arguments défendus par les pétitionnaires. Principalement, le projet sera revu dans un esprit de «légèreté» des interventions, minimisant les coûts et les surfaces des emprises d'intervention. Ensuite il y a une reprise en main du projet par les milieux politiques à l'échelon cantonal et une préparation des débats futurs. A priori, la Municipalité serait favorable à l'élaboration d'une adaptation du projet par les Communes de Lausanne et d'Epalinges, dûment associées avec les Communes de la Broye, lequel projet serait ensuite remis au Canton.

3. *Dans le cadre du report de compétence, comment seront traités les aspects financiers? Est-ce que le Canton financera les frais d'études et de réalisation, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, ou y participera-t-il pour partie? Ces points doivent-ils encore être négociés?*

S'agissant clairement d'une route cantonale, la Municipalité est prête à défendre ses intérêts en utilisant ses ressources internes pour faire évoluer favorablement le projet sur le tronçon concerné de son territoire, mais il est certain que l'aspect financier est essentiellement de la responsabilité cantonale. La Municipalité ne veut pas créer de précédent en investissant de manière disproportionnée sur un objet à la charge du Canton.

4. *Quel projet la Municipalité entend-elle défendre? En particulier, comment pense-t-elle garantir l'accessibilité à l'EHL, en matière de transports individuels motorisés mais aussi par les transports publics? Quelles sont ses réflexions concernant également l'accessibilité au Chalet-à-Gobet? Et aux nouveaux quartiers lausannois en pleine extension dans ce secteur? Entend-elle soutenir la proposition de supprimer les doubles voies de manière à améliorer la sécurité sur cet axe mortel? Quelles sont les autres mesures de sécurisation qu'elle envisage?*

Tout en ayant une vision d'ensemble et cohérente du tronçon concerné, la Municipalité entend défendre une réalisation par étapes, compte tenu des priorités en termes d'aménagement et de la planification des investissements. Il est certain que le tronçon concerné par les projets de développement de l'EHL et du Chalet-à-Gobet sera traité en priorité. Les aspects de sécurité routière en relation avec le nombre de voies de circulation, par exemple, seront traités spécifiquement lors des réflexions liées à l'analyse de l'évolution du projet initial.

5. *Entend-elle intégrer dans ses réflexions la proposition de prolonger le m2 jusqu'au Chalet-à-Gobet? Ou juge-t-elle, comme dans le cadre des options prises par le PALM, que cette proposition est infondée, compte tenu du bassin de population existant et futur? Est-ce que la Municipalité étudiera d'autres variantes pour garantir l'accessibilité au Chalet-à-Gobet?*

L'éventuelle prolongation du m2 en direction du Chalet-à-Gobet n'est pas envisageable dans le même terme de planification que les hypothèses de travail actuelles qui nous conduisent aux choix de réaménagement à court et à moyen terme sur ce tronçon. Toutefois, la Municipalité a déjà pris en compte, notamment dans le PPA du Chalet-à-Gobet en cours de procédure, un tracé indicatif et un gabarit d'espace libre où des aménagements lourds (constructions et conduites souterraines importantes) ne seront pas investis, pour tenir compte de cette éventuelle prolongation du m2. De même, dans le projet étudié concernant la RC 601b, l'évolution des activités entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet était prise en compte. L'attractivité future de celles-ci devait permettre aux décideurs de demain de faire évoluer leur accessibilité par une liaison plus performante des transports publics.

Adopté en séance de Municipalité du 29 avril 2009.

**Le président :** – J'ouvre la discussion. Madame l'interpellatrice, vous avez la parole.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse rapide, succincte et complète. Mon interpellation traite d'un projet majeur sur une route cantonale, qui figure dans le programme de législation 2006-2011 de la Municipalité, pour le tronçon du Chalet-à-Gobet.

Comme les informations disponibles sont peu nombreuses et que le temps a passé, les compléments de la Municipalité seront sans doute bienvenus. J'espère que ce soir la Municipalité pourra aussi nous fournir quelques informations suite à un article de presse mentionnant que le projet se ferait sans diminution du nombre de voies. Cela pose la question de comment réduire les dangers.

Je désire apporter quelques commentaires aux réponses à mon interpellation.

La réponse à ma question 2 m'inquiète, notamment l'indication que les interventions seront « légères ». Cet axe est dangereux, mortel. C'est un projet conflictuel. Je ne souhaiterais pas que légèreté signifie statu quo. De plus, je suis inquiète de la reprise du dossier par le Canton, après l'élaboration du projet par les Communes. Le Canton a abandonné une fois déjà. Lorsque le projet établi par les Communes lui sera transmis, l'acceptera-t-il sans autre ou participera-t-il à son élaboration? Au niveau des procédures d'élaboration et de légalisation, les rôles de chacun devraient être définis précisément, sinon le projet sera difficilement réalisable.

Dans la réponse à ma question 3, j'ai particulièrement apprécié que la Municipalité précise qu'elle ne souhaite pas créer de précédent en investissant de manière disproportionnée dans un objet à la charge du Canton. Pendant que les services communaux travaillent sur ce dossier, certes important, ils ne travaillent pas sur d'autres projets lausannois. Je citerai par exemple la réponse que nous avons reçue à l'interpellation sur les zones 30.

Réponse 4: est-il juste de comprendre que la Municipalité traitera en priorité le tronçon qui lui importe, soit le secteur du Chalet-à-Gobet, conformément au programme de législation? Et si oui, que va-t-il se passer pour le solde de cette route? Y aura-t-il une deuxième étape? Qui la prendra en charge?

Réponse 5: je relève qu'il n'y a actuellement pas de réflexion sur ce tronçon pour des axes lourds, que seuls les emprises ont été réservées.

Une de mes collègues de travail a emménagé à Epalinges, elle est riveraine de la RC 601. Compte tenu du bruit et du caractère dangereux de cet axe, elle a adressé une lettre à la Municipalité d'Epalinges pour savoir où en était le dossier.

M. Tardy lui a gentiment répondu en date du 3 septembre. Je cite ses propos pour montrer la complexité de ce dossier et exprimer mes doutes quant à son évolution et au projet qui pourrait émerger : « S'agissant d'une route cantonale, il appartient en premier au Canton de se déterminer sur le sujet. Pour notre part, nous souhaitons collaborer activement avec lui à la recherche des meilleures solutions possibles pour remédier à cette problématique. Nous l'avons signifié à maintes reprises aux Autorités cantonales, dont nous attendons l'impulsion et l'engagement tant formel que financier afin de procéder aux divers aménagements que nous avons proposés pour modérer le trafic dans cette zone, notamment par la limitation de la vitesse autorisée à 60 km/h et l'adapter aux mutations urbanistiques en cours et à venir. » Il rappelle encore aussi un peu plus loin : « Concernant l'assainissement du bruit routier, nous précisons encore ici que les Cantons sont chargés de l'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. » Il écrit encore : « En conséquence, il lui appartient – donc au Canton de Vaud – de faire le nécessaire, l'Autorité communale n'ayant aucun pouvoir en l'espèce. »

Enfin, je déposerai une résolution en deux parties. Est-ce que je la lis maintenant ?

**Le président :** – Oui, oui. Lisez votre résolution, Madame.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – Merci :

#### Résolution

*Le Conseil communal souhaite que :*

- la Municipalité l'informe régulièrement sur l'état d'avancement du dossier ;
- la Municipalité reste particulièrement attentive à l'application des ressources communales sur des projets incombant au Canton.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ce dossier, comme tant d'autres, est révélateur de la peine que le chef-lieu – pardon, la capitale ! – et le Canton, respectivement l'arrière-pays, ont à dialoguer sereinement. La genèse de ce qui nous arrive, c'était une interpellation au Grand Conseil vaudois de la part des Broyards. Ils se plaignaient de ce qu'il fallait plus d'une heure pour rallier Lausanne en train depuis Payerne ou Avenches, mais aussi et surtout, ils interprétaient les projets de giratoire entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes comme une mesure vexatoire de Lausanne la verte, qui se moque complètement de l'intérêt des pendulaires qui font la prospérité de Lausanne. J'ai eu beau leur expliquer qu'il n'est pas concevable de continuer à rouler à 80 km/h sans lever le pied lorsqu'on arrive dans une région périurbaine, comme Epalinges et les Croisettes. Et qu'il était normal, par rapport à la densification de cette périphérie, que le trafic entrant et sortant de la route de Berne soit sécurisé par le biais de giratoires. Je crois que les Payernois et les gens d'Avenches ont considéré que c'étaient des décisions unilatérales de Lausanne.

Je regrette également, mais ça n'engage que moi, que le conseiller d'Etat en charge des Travaux publics ait « piqué la mouche » et déclaré que c'est une affaire lausanno-palinzarde, et que c'est à eux de se débrouiller entre eux. Il faudra que le Canton ait le courage de reprendre ce dossier et aille jusqu'au bout. Il ne s'agit pas d'une traversée de localité, la part du Canton est prépondérante et ces giratoires doivent être construits. J'espère qu'ils le seront.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Je vais tenter de répondre aux interrogations de l'interpellatrice. Elles sont nombreuses... J'ai tout noté, mais si j'en oublie, n'hésitez pas à répéter vos questions.

C'est une route cantonale, c'est donc à l'Autorité cantonale de prendre des décisions en concertation avec Epalinges et Lausanne. La préoccupation de ces deux Communes est celle dont parle le syndic Tardy dans le courrier lu par l'interpellatrice. La vitesse, le bruit doivent être traités. Dans ce but, un groupe de travail a été mis sur pied sous l'autorité du Canton. Plusieurs services sont intervenus dans ce dossier, auxquels ont été associés deux grands projets lausannois et deux projets palinzards.

Les projets lausannois, ce sont l'évolution des activités au col du Chalet-à-Gobet, ce que vous avez voté dernièrement<sup>2</sup>, et l'Ecole hôtelière. L'accessibilité à ces deux sites doit être sécurisée et, dans cette perspective, la solution la plus intelligente, c'est le giratoire. Comme ils sont assez près l'un de l'autre, ils nécessitent de diminuer le nombre de voies existantes, surtout dans la descente. Dans la montée, on peut encore se poser la question.

Pour la Commune d'Epalinges, il y a une demande de giratoire en deux endroits spécifiques. L'un, qui est majeur, a été refusé par son Conseil il y a environ une année. Il est à proximité du fameux « S » afin de permettre une meilleure accessibilité au grand commerce et de diminuer la circulation au centre d'Epalinges. Là, il y a une modification sensible de la voirie et, selon moi, c'est essentiellement sur ce point que les Broyards sont intervenus. En effet, sur cette partie de route, le Canton supprimait l'équivalent de deux voies de circulation. En tout cas, c'est ainsi que ça a été interprété, même si les plans ne le prévoient pas exactement comme ça.

Nous avons tenté de démontrer aux Broyards que nous étions assez favorables à laisser deux voies de circulation dans le sens de la montée, compte tenu des risques de ralentissement du trafic lourd au droit du giratoire, et à garantir une certaine fluidité. En revanche, à la descente, deux voies ne se justifiaient pas à nos yeux. Toutefois, au carrefour des Croisettes, il est important d'avoir des longueurs de présélection suffisantes pour permettre le stockage des véhicules et assurer une gestion optimale du carrefour entre les différents mouvements, en direction de l'autoroute ou du futur P+R.

<sup>2</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 1), pp. 52 ss.

Ce n'est pas aux Communes de Lausanne et d'Epalinges de donner ces explications, mais au Conseil d'Etat. Un article dans le journal a laissé entendre que c'était une volonté des deux Municipalités citées. Cela a peut-être été dit, dans les pas perdus du Grand Conseil, mais c'est un projet porté par le Canton.

Par la suite, il y a eu des réactions, et je parlerai principalement de celles de la population. Lors d'une séance publique dans les hauts de Lausanne, nous avons abordé le sujet de la RC 601 et de la pétition en cours, sachant qu'il y avait des pétitionnaires dans l'assemblée. Nous avons constaté que ce sont le même texte et les mêmes arguments qui figurent sur la pétition présentée au Grand Conseil et qui réclame de ne pas intervenir sur cette route. J'ai demandé aux 150 personnes présentes dans la salle si leur préoccupation principale ne serait pas la vitesse et la sécurité sur ce tronçon. La quasi-totalité de l'assemblée a levé la main. Ce qui est sûr, c'est que ceux qui ont approuvé le principe de ces modifications importantes de cette voirie sont quasiment les mêmes qui ont signé la pétition par la suite. Donc cherchez l'erreur. En tout cas, il y a un problème de communication, mais qui ne dépend pas de la Commune.

Sur ce, cette pétition a été traitée au Grand Conseil, qui l'a acceptée. Selon la presse, M. Marthaler a dit: «La parole est aux Communes» ou «La parole est aux députés». C'est nouveau d'apprendre qu'un projet cantonal relève de la responsabilité d'autres acteurs. Je ne savais pas qu'un député était devenu ingénieur ni que les Communes pouvaient prendre la responsabilité de la requalification d'une route. Elles peuvent être partenaires, évidemment, mais pas avoir le leadership.

Après ces courriers successifs du Conseil d'Etat, j'ai pris l'engagement d'essayer de réunir au moins les Communes broyardes. Je l'ai fait à titre presque personnel, puisque je ne pouvais pas engager la Municipalité. Cette séance a eu lieu avant l'été, et de nombreuses Communes étaient là, toutes les Villes principales du canton. J'ai essayé de faire la synthèse des demandes. Ce qu'elles désirent, c'est de la fluidité pour accéder à l'autoroute. A Avenches, il y a une autoroute pour Lausanne, mais dans la Broye, les habitants n'ont pas d'accessibilité au réseau autoroutier en direction de l'Ouest lausannois. La deuxième demande, c'est l'entrée dans Lausanne. Cela sous-entend aussi une extension du m2 assez importante et une augmentation des P+R. Quand nous avons informé les présents que la Commune de Lausanne avait payé le P+R de Venes, ils en étaient surpris. La séance était assez tendue et nous avons ressenti ce qu'a raconté M. Chollet avec une certaine agressivité à l'égard de Lausanne et d'Epalinges. Nous avons rappelé que nous étions des partenaires, avec le Canton, que nous avons aussi des soucis, mais que nous voulions requalifier l'espace urbain dans cette partie de la ville, et que nous pouvions entendre leurs sollicitations et leurs préoccupations.

Une autre demande importante, c'est l'augmentation des transports publics en direction de la capitale. Ça, c'était fort.

Maintenant je dois faire une synthèse de cette séance et en parler avec mes collègues de la Municipalité afin de répondre à la question: que pourrions-nous apporter de plus, nous, Communes de Lausanne et d'Epalinges, au projet prévu par le Canton?

Voilà où nous en sommes. On peut dire que, présentement, le dossier est abandonné, puisque le Canton a décidé d'attendre. Il faudra pourtant s'y atteler le jour où les Autorités de Lausanne et d'Epalinges donneront des droits à bâtir supplémentaires le long de la RC 601, qui amèneront du trafic. On ne pourra pas donner de permis de construire sans compléter les équipements. C'est un devoir des Communes. Nous avons peur du piège, que ces équipements soient complètement à la charge de la Commune. C'est pourquoi nous avons usé du terme de «légèreté» dans notre réponse. Nous voulons que l'Ecole hôtelière vive et se développe à Lausanne. Or voilà neuf ans que nous sommes sur ce plan partiel d'affectation! Il passera seulement prochainement à l'enquête. Cela pour vous montrer la lenteur de ce dossier. Et l'un des problèmes, c'est justement l'accessibilité depuis la route cantonale pour diminuer le trafic du côté du bois du Jorat. C'est pourquoi il est possible que nous devrions préfinancer une partie du projet. Nous ne construirons peut-être pas le giratoire, mais quelque chose de plus léger afin de garantir la réalisation de cet ouvrage.

Pour le giratoire du Chalet-à-Gobet, nous avons la promesse du conseiller d'Etat et du syndic de Lausanne de faire avancer ce dossier. Malheureusement, elle ne peut pas être tenue aujourd'hui puisqu'il n'y a pas d'engagement financier prévu au Canton sur l'aménagement de la RC 601b, et nous ne pouvons que le regretter. On ne dispose même pas d'une trace dans un document permettant au moins de dire que ce projet existe.

Lausanne, tout comme Epalinges, est très attentive à ce dossier. Elle veut répondre aux vœux de ses habitants pour améliorer la sécurité et le bruit sur cette route. Il faut travailler avec des partenaires, et le partenaire principal c'est l'Etat. Notre volonté de collaborer et d'apporter notre soutien aux Broyards est également là, mais nous ne sommes pas les décideurs. La recommandation que nous pourrions faire aux élus lausannois représentés au Grand Conseil, c'est de déposer un postulat ou une motion enjoignant au Conseil d'Etat de passer aux actes, dans le dialogue et le respect de toutes les Communes le long de cette route.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence de deux résolutions. Je relis la première:

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que:*

- la Municipalité l'informe régulièrement sur l'état d'avancement du dossier

*Discussion*

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Comme vient de le dire M. Français, la Municipalité n'est pas leader dans le dossier. Il propose aux députés de relancer le Canton. Par conséquent, cette première partie de résolution n'a pas lieu d'être.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Comme la plupart d'entre nous, je pense, je découvre le texte de cette résolution. Il me laisse songeur, parce que la première demande, c'est d'être informé de l'état d'avancement d'un dossier, dont on sait qu'il n'avance pas! Donc tous les six mois, ce sera Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? Et non, rien ne vient.

Si tout d'un coup quelque chose se met en route, nous risquons de dire que ce n'est pas nous qui payerons. C'est quelque peu contradictoire. Je ne suis pas opposé à ces résolutions, mais il me semble qu'elles se contredisent, sinon dans le texte, du moins dans l'esprit. J'attends qu'on m'explique.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – Il est très important que nous soyons tenus au courant. La résolution date du 19 mai, plusieurs choses se sont passées depuis, qui ne figuraient pas dans l'interpellation. Même si le dossier avance lentement, quand il y aura des éléments nouveaux, vu son caractère prioritaire pour la Commune, il serait important que nous en soyons informés. Le jour où le PPA aura passé à l'enquête publique et deviendra un préavis, ce sera une bonne occasion. Il y en aura sans doute d'autres.

Concernant le deuxième point, vu la réponse, je fais confiance à la Municipalité – et à M. Français aussi, vu les éléments qu'il nous a fournis – pour être prudente dans l'utilisation des deniers communaux. Mais je trouve important d'affirmer que la Municipalité a le soutien du Conseil communal pour rappeler au Canton que ce n'est pas à la Ville de Lausanne d'être leader dans ce projet. C'est une manière de dire que nous sommes attentifs, ce n'est pas à la Commune de s'engager trop dans ce projet, mais au Canton, cela pour éviter de créer un précédent, comme le mentionne la réponse de la Municipalité.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Je suis toujours surpris quand un Conseil communal ou une partie de celui-ci refuse d'être informé régulièrement sur l'état d'avancement d'un dossier. Cette résolution vient de la partie gauche du Conseil, mais ce n'est pas grave! A la limite, changeons le nom, si M<sup>me</sup> Zuercher est d'accord, mettons Jacquat à la place, et ça passera tout seul. S'il n'y a pas à informer, la Municipalité n'informerait pas. Et le jour où elle aura quelque chose à dire, elle le dira. C'est aussi simple que ça!

A propos de la deuxième partie de la résolution, rester particulièrement attentifs à l'implication des ressources communales est assez naturel, surtout à droite de ce Conseil communal. Nous pouvons donc la voter, je pense, très unanimement.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Le premier point ne pose pas de problèmes, nous sommes dignes de connaître l'état d'avancement d'un dossier. Même si les propos de M. le municipal Olivier Français ne sont pas à prendre au pied de la lettre, ils reflètent en grande partie ce qui s'est passé au niveau du Canton. Le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet proposé par l'Exécutif. Il en résulte que ceux qui ont planché sur ce projet en ont un peu assez.

Je crois aussi – et sur ce point je rejoins M. Français – que le bon sens voudrait qu'un député, lausannois ou non, dépose une demande pour que ce projet avance et que le Canton s'en charge, puisque c'est un projet cantonal, Madame l'interpellatrice l'a rappelé.

Il est assez piquant que l'interpellatrice demande à la Commune de ne pas développer des projets sur cette route, parce que c'est au Canton de le faire, alors qu'elle est pourtant favorable, à propos d'autres dossiers relevant plutôt de la Confédération, que le Canton finance des études afin que nous puissions avancer. C'est parfois l'histoire de l'arroseur arrosé, et dans tous les cas il faut regarder à quel niveau le projet devrait être mené. Ici, c'est plutôt le Canton qui devrait s'en charger, tout comme d'autres projets devraient être réalisés par la Confédération et pas par le Département vaudois des infrastructures. Il faut donc envisager dans quelle mesure il est possible d'intervenir auprès de l'Exécutif cantonal pour faire avancer ce dossier. Dans cette perspective, la première partie de la résolution me semble parfaitement réalisable.

Pour la seconde partie, si nous sommes cohérents et si nous pensons qu'il y a une chance de faire aboutir les choses au niveau cantonal, je me réserve le droit de m'abstenir. En effet, la Commune ne devrait pas trop s'avancer sur ce dossier, qui dépend du Canton, notamment financièrement. M. Français l'a rappelé tout à l'heure avec un point d'exclamation. C'est à prendre avec des pincettes. Je suis député, mais il n'est pas de mon ressort de faire avancer ce dossier plus vite, comme le souhaiterait ce Conseil communal.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Je reviens sur les propos de M. Hubler, qui nous fait de nouveau un procès d'intention. C'est scandaleux de dire que nous refusons d'être informés! Actuellement, le dossier est bloqué. Répéter tous les deux, trois ou quatre mois qu'il l'est ne fera pas avancer les choses. En revanche, j'ai entière confiance dans la Municipalité, qui nous donnera les informations, le cas échéant.

Cela dit, ce n'est pas d'une importance capitale, cela ne mérite pas un long débat.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Je ne comprends pas qu'on ramène ça bêtement à un combat entre la gauche et la droite de ce Conseil. Il ne s'agit pas de ça. Le dossier a été bloqué par le Canton et les députés présents l'ont bien compris, parce que ça venait de tous les côtés, et pas de l'un ou de l'autre.

Je ne comprends pas qu'on demande d'informer régulièrement le Conseil communal alors que le dossier est bloqué au niveau du Canton et que le municipal des Travaux vient d'expliquer qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'on n'y peut rien pour le moment. En revanche, la proposition de demander aux députés ici présents d'insister auprès du Canton pour faire avancer le dossier me paraît une solution plus constructive et plus intelligente que cette espèce de combat d'arrière-garde, la gauche, la droite, la droite, la gauche.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Ce que la Municipalité entend par tenir régulièrement informés, c'est d'en parler au moins dans le rapport annuel. Il est évident que nous ne vous écrirons pas tous les quinze jours ou tous les mois comme j'ai cru l'entendre, et je crois que c'est à peu près dans cet esprit que l'interpellatrice le demande.

Monsieur Ferrari, je n'ai peut-être pas été assez explicite. Si j'organise une séance avec les Communes, c'est pour tenter de trouver une solution. Je me suis substitué au Conseil d'Etat. Il faut être clair ! Nous travaillons à la place du Canton. Ça vous rassure... Monsieur Ferrari, je vous explique. Vous disiez : « On reproche parfois au Canton de ne pas anticiper, de ne pas faire des projets, etc. » Oui, la Commune fait ce travail à la place du Canton, mais parfois aussi le Canton devrait faire des choses à la place de la Confédération. C'est dans ce sens que je me permets d'intervenir. Là, vous avez compris ! Merci. C'est peut-être parfois au deuxième degré... Mais je ne m'adresse pas aux spectateurs, je m'adresse au politicien averti que vous êtes, Monsieur Ferrari. (*Eclat de rire.*)

Donc la Municipalité ne pourra pas donner de permis de construire sur les deux sites lausannois majeurs que sont l'Ecole hôtelière et Vers-chez-les-Blanc, s'il n'y a pas un minimum d'équipements. Pour amener une pelle mécanique sur une route cantonale, il faut l'accord du Canton. Nous ferons peut-être des études à la place du Canton, nous ferons des propositions « légères », comme nous l'écrivons dans notre réponse à la question 2, et M<sup>me</sup> Zuercher a demandé ce que voulait dire légèreté. Nous allons peut-être travailler par étapes. Mais notre objectif est de parvenir à un concept global de cette route, depuis le col jusqu'à l'autoroute, et qu'elle marque l'entrée de Lausanne avec ses spécificités.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – J'hésite à répondre à l'explication de M. Français. Je crois qu'il a très bien compris mes propos, parce qu'il est aussi un politicien averti. Mes allusions ne le visaient pas spécifiquement. Pour le reste, au citoyen de prendre acte de ce qu'il en est et de constater que ce n'est pas à la Commune de gérer ce dossier, mais plutôt au Canton. Si j'ai bien entendu M. Abbet, plusieurs députés dans cette salle vont faire en sorte que le Canton reprenne le collier, un peu comme l'a fait M. Français pour Lausanne. M. Abbet ou moi-même, si nous souhaitons que ça avance, nous irons dans cette direction. Je propose de voter la première partie de la résolution. Pour la seconde, je suggère de voir comment ça se passe au Grand Conseil. Peut-

être quelques personnes pourront-elles vous renseigner et, sur cette base, nous saurons s'il faut aller plus loin.

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – J'aimerais revenir sur le texte de la résolution. A mon avis, les demandes qu'elle émet ne révolutionneront pas le fonctionnement de la Municipalité. Elles ont été faites fréquemment à la suite d'interpellations. Pour moi, cette résolution a aussi et surtout l'avantage de montrer l'intérêt et la préoccupation du Conseil communal à l'égard de ce tronçon de route. Je vous encourage à voter cette résolution aussi dans ce sens.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Nous avons eu un débat d'initiés tout à l'heure. Je traduis pour les téléspectateurs qui nous suivraient encore : il faut demander à M. Marthaler de se bouger un petit peu, c'est tout !

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je vous fais voter ces deux résolutions séparément, et électroniquement, compte tenu des discussions.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Le résultat est clair. Par 68 oui, 4 non et 5 abstentions, vous avez accepté cette première résolution.

Je vous fais voter la deuxième, à main levée. Je vous la relis :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reste particulièrement attentive à l'implication des ressources communales sur des projets incombant au Canton.*

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui sont d'accord avec cette résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec un avis contraire, une vingtaine d'abstentions, vous avez accepté cette deuxième résolution. Cet objet est liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher : « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que :*

*I. la Municipalité l'informe régulièrement sur l'état d'avancement du dossier ;*

*II. la Municipalité reste particulièrement attentive à l'implication des ressources communales sur des projets incombant au Canton. »*

**Le président :** – Nous passons à la suite : interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons : quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d’actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration ? »

**Interpellation de M. Fabrice Ghelfi :**  
**« Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons : quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d’actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration ? »<sup>3</sup>**

*Développement polycopié*

Actuellement, tout le monde semble s’accorder pour affirmer que la crise financière mondiale a déjà et aura encore des répercussions économiques importantes, en Suisse, dans le canton de Vaud et ailleurs. Selon les derniers chiffres connus, la Suisse est entrée en récession ; la croissance et la conjoncture souffrent depuis un trimestre et personne ne sait si cela va durer.

Lausanne, comme les autres régions du pays et malgré son appartenance à une région citée comme une force économique importante, connaît et vit cette transformation inquiétante. En particulier, en ne prenant en compte que l’indicateur du taux de chômage dans notre cité, on observe les évolutions suivantes :

- janvier 2009 :  
5267 demandeurs d’emploi et 4100 chômeurs ;
- juillet 2008 :  
4724 demandeurs d’emploi, 3486 chômeurs.

Ainsi, en six mois, Lausanne a compté 614 chômeurs de plus, soit une progression de 17%.

Au-delà de cette augmentation du chômage, la crise ne manquera pas d’avoir ultérieurement des répercussions sur l’aide sociale. Le nombre de cas et les dépenses de cette prestation de dernier recours augmenteront aussi de manière significative d’ici quelques mois alors même que, simultanément, les recettes fiscales des Cantons et des Communes pourraient accuser une baisse notable. Ces situations mettront l’aide sociale encore à l’épreuve. C’est pourquoi la Conférence suisse des institutions d’aide sociale formule des recommandations aux collectivités publiques afin de se préparer aux augmentations des effectifs des services sociaux, d’étendre les capacités des programmes d’occupation ou de mettre en place des offensives visant à une meilleure qualification des personnes qui, temporairement, ne trouveront pas d’emploi dans le marché ordinaire du travail.

<sup>3</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 13/I), p. 436.

Il est donc attendu des collectivités publiques qu’elles jouent un rôle dans le soutien à la conjoncture et dans la promotion d’une politique anticyclique afin de limiter les effets négatifs de cette crise, en particulier sur l’emploi et la précarité qui l’accompagne. Malheureusement, les annonces sont restées pour le moment inférieures aux attentes.

Commençons par le Conseil fédéral. Il a choisi une démarche échelonnée en déclenchant en novembre 2008 un premier train de mesures de Fr. 900 millions en utilisant une partie de la marge de manœuvre subsistant du budget 2009. Observant que la situation économique a continué de se détériorer, le gouvernement a proposé en février 2009 une seconde phase de mesures de stabilisation de Fr. 700 millions. Ainsi, au final, ces deux plans totalisent Fr. 1,6 milliard décomposés en libération des réserves de crise, des anticipations de dépenses et des investissements en infrastructures. En Suisse, la part des budgets cantonaux et communaux à l’ensemble des dépenses publiques est particulièrement élevée. Il s’ensuit que, au-delà du budget de la Confédération, les dépenses des Cantons et des Communes jouent un rôle de premier plan pour la stabilisation conjoncturelle. D’ailleurs, le fait que nombre de Cantons aient adopté des règles budgétaires rigides a contribué à renforcer la stabilisation automatique de la politique budgétaire à l’échelle nationale. Selon un sondage effectué à la mi-janvier auprès des Cantons, des Villes, et des Chefs-lieux cantonaux, les mesures prévues pour 2009 représentent une enveloppe de quelque Fr. 2,8 milliards (+ Fr. 1,8 milliard de dépenses et – Fr. 1,0 milliard de recettes).

Le 23 janvier dernier, la Conférence latine des directrices et directeurs des finances des Cantons latins a rendu public une première réflexion qui devrait aboutir à des propositions d’actions propres à atténuer les effets de la crise. Les Cantons pourraient donc lancer une série de propositions dans les semaines à venir. Au moment de la rédaction de cette interpellation, rien de neuf n’était à signaler.

Les Communes devront être actives dans ce dossier. Elles pourront bénéficier des financements externes, pour autant qu’elles fournissent des propositions et élaborent des projets d’investissements ou d’actions pouvant profiter à l’économie locale ou régionale. Si on analyse les domaines d’intervention prévus par les départements de la Confédération, on note qu’y figurent, entre autres, les secteurs suivants : alimentation du Fonds de développement régional, soutien aux installations photovoltaïques, de pompes à chaleur et de chauffage à distance, revitalisation écologique des cours d’eau ou des forêts, assainissement énergétique des bâtiments, entretien des infrastructures des chemins de fer privés. Cette simple liste suffit pour se rendre compte que la Ville de Lausanne pourrait bénéficier de cette manne fédérale pour réaliser une série d’investissements aux retombées favorables pour notre économie régionale.

Face à ces enjeux, tous les leviers des collectivités publiques doivent être actionnés y compris dans les Communes.

Afin de poser les éléments de réflexion et connaître les intentions municipales, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Selon la Municipalité, qu'est-ce qui explique la hausse récente du chômage : des licenciements ? L'arrivée sur le marché de l'emploi de jeunes ? Peut-elle donner à ce sujet quelques éléments d'analyse – depuis 2008 – liés à l'âge, au sexe ou aux secteurs d'activité concernés ? Lausanne est-elle plus, autant ou moins touchée que d'autres régions du canton ? Qu'en est-il de la situation du chômage partiel à Lausanne ?
2. Quelle analyse la Municipalité tire-t-elle de cette situation ?
3. Envisage-t-elle de prendre des mesures de lutte contre le chômage ou de soutien à la conjoncture ?
4. En particulier, a-t-elle sollicité du Canton un renforcement des mesures actives d'insertion professionnelle (par le biais de l'assurance-chômage et de l'aide sociale) ?
5. La Municipalité compte-t-elle renforcer la collaboration avec les entreprises lausannoises pour les inciter à recourir à d'autres mesures que le licenciement (prêt de personnel, chômage partiel, etc.) ?
6. Compte-t-elle agir au niveau des grandes Villes du pays pour que ces dernières soient intégrées aux réflexions en cours aux niveaux cantonal et fédéral visant à développer des mesures de soutien à la conjoncture ?
7. Afin de profiter de la manne fédérale, songe-t-elle à actionner ses relais et à agir pour obtenir qu'une partie des investissements prévus se déroulent dans notre ville, notamment dans les secteurs cités dans le développement de cette interpellation ? Peut-elle renseigner le Conseil communal sur sa stratégie en la matière ?
8. A-t-elle listé une série d'investissements prioritaires ou planifié des projets à ce titre ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

#### *Réponse polycopiée de la Municipalité*

La longueur et la profondeur de la crise qui nous touche divise profondément les économistes dont les prévisions montrent une forte diversité tant sur l'ampleur que sur la durée de la récession.

Si le secteur bancaire semble avoir touché le fond aux Etats-Unis, la situation n'est pas encore claire dans certains pays d'Europe, alors que la Chine semble déjà être en phase de redémarrage.

Divers indicateurs avancés font maintenant penser à une assez grande majorité des économistes que le point le plus bas des indices boursiers a été atteint le 9 mars dernier et qu'une stabilisation puis le début du redémarrage de l'économie devrait commencer en deuxième moitié de l'année. Certains craignent des phénomènes d'inflation importants

en sortie de crise, en raison des montants injectés pour le sauvetage des banques et le redémarrage de l'économie par de nombreux Etats.

Même si le redémarrage commence cet automne, la plupart des prévisionnistes pensent que le niveau du chômage sera le plus haut en 2010, restera élevé en 2011 et devrait en principe redescendre par la suite.

La Municipalité n'a évidemment pas la possibilité d'infirmier ou de confirmer ces pronostics. Outre les diverses mesures sociales détaillées dans les réponses aux questions 1 à 5 de M. l'interpellateur, prises directement par la Ville ou en coordination avec le Canton et la Confédération, la Municipalité a choisi d'amplifier ses efforts au niveau des investissements, tout en privilégiant certains investissements avec effet de levier, c'est-à-dire générant des investissements supplémentaires.

Concrètement, et compte tenu des rentrées financières provenant de la fusion EOS-Atel, la Municipalité a décidé d'augmenter d'une centaine de millions de francs le volume net des investissements cumulés sur les années 2009, 2010 et 2011.

De plus, certains investissements ont des effets de levier supplémentaires.

Les Fr. 20 millions de capital de la nouvelle COLOSA permettent à celle-ci d'investir une centaine de millions.

Les Fr. 30 millions du capital de la société pour le développement des énergies renouvelables permettront un investissement global de Fr. 120 à Fr. 150 millions, tout en produisant au moins 100 millions de KWh supplémentaires sur quelques années.

Enfin les Fr. 520 millions investis dans la Fondation de Beaulieu permettent de générer Fr. 100 millions d'investissement et de sauvegarder plus de 2000 emplois dérivés à long terme.

Dans le domaine de l'emploi, la situation sur le marché du travail est mauvaise et le taux de chômage augmente. Le canton de Vaud et la ville de Lausanne ne sont pas épargnés.

Contrairement aux crises économiques précédentes, la progression du chômage est assez semblable entre les cantons alémaniques et les cantons romands. Les cantons où le secteur industriel est bien représenté (Jura, Neuchâtel, Saint-Gall) enregistrent une progression plus forte que la moyenne. D'avril 2008 à avril 2009, le taux de chômage a en effet progressé en Suisse de 0,1 point dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture), de 1,4 point dans le secteur secondaire (industrie) et de 0,9 point dans le secteur tertiaire (services).

Le tableau ci-après montre quelle est la progression du taux de chômage sur douze mois dans différentes régions du pays.

	Avril 2008	Avril 2009	Différence
Suisse	2,6	3,5	0,9
Canton de Saint-Gall	1,8	3,1	1,3
Canton de Berne	1,8	2,6	0,8
Canton de Zurich	2,4	3,4	1,0
Canton de Fribourg	2,4	3,0	0,6
Ville de Berne	2,7	3,4	0,7
Canton de Bâle-Ville	2,8	3,6	0,8
Canton du Jura	2,8	4,7	1,9
Canton du Valais	3,1	3,8	0,7
Canton de Neuchâtel	3,3	5,0	1,7
Canton de Vaud	3,9	4,9	1,0
Canton du Tessin	3,9	4,5	0,6
Ville de Fribourg	5,0	5,2	0,2
Ville de Lausanne	5,6	6,9	1,3
Ville de Renens	4,9	7,3	2,4
Ville d'Yverdon-les-Bains	5,5	7,3	1,8
Canton de Genève	5,8	6,6	0,8
Ville de Vevey	5,9	7,5	1,6
Ville de Genève	7,5	8,0	0,5

Dans le canton de Vaud, Lausanne enregistre une progression supérieure à la moyenne cantonale mais inférieure pour l'instant à Yverdon-les-Bains, Renens et Vevey. Toutefois, si dans les douze mois qui viennent le marché intérieur helvétique est de plus en plus affecté, les secteurs des magasins et commerces et de la restauration, bien représentés à Lausanne, en souffriront, ce qui aura un impact négatif sur le nombre de chômeurs lausannois.

Le Service du travail et de l'intégration (STI) de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement est en charge de la lutte contre le chômage lausannois. Trois unités du STI sont mobilisées :

- l'Office régional de placement, structure intégrée à l'Administration communale mais qui doit respecter les directives fédérales et cantonales s'agissant de son mode d'organisation et de la délivrance de ses prestations (inscription, contrôle, placement, octroi de mesures actives du marché du travail) ;
- la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), dont le but est de faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession et qui vient en aide à plus de deux cents Lausannoises et Lausannois chaque année ;
- le Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL) qui accueille chaque année entre 850 et 1000 participants pour des stages d'une durée initiale de trois à douze mois, ce qui en fait le principal organisateur public de mesures d'insertion socioprofessionnelles en Suisse romande. Les emplois proposés se déroulent dans le cadre des services de l'Administration communale, d'institutions à but non lucratif, dans des organisations

internationales à Genève<sup>4</sup> et dans des pays du sud-est européen, tels que la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie, la Serbie et la Croatie<sup>5</sup>. Les ETSL gèrent également neuf structures spécialisées, afin que les demandeurs d'emploi puissent se perfectionner dans les métiers du bâtiment, du nettoyage, de la restauration, de la coiffure, de la vente, du multimédia, de l'informatique, du secrétariat et de la production en usine. Les mesures réalisées dans ce dispositif s'inscrivent dans le cadre des possibilités de financement prévues par la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), par la Loi cantonale sur l'emploi (LEmp) et par la Loi sur la prévoyance et l'aide sociale (LPAS).

Au chapitre des mesures actives du marché du travail qui peuvent être proposées aux demandeurs d'emplois lausannois, il convient de mentionner d'autres institutions lausannoises qui contribuent à la diversité de l'offre en matière d'insertion professionnelle, telles que la Fondation Mode d'emploi, la Coopérative Textura, de nombreux instituts de cours, etc.

Ce diagnostic étant posé, la Municipalité répond comme suit aux questions de M. l'interpellateur.

*1. Selon la Municipalité, qu'est-ce qui explique la hausse récente du chômage : des licenciements ? L'arrivée sur le marché de l'emploi de jeunes ? Peut-elle donner à ce sujet quelques éléments d'analyse – depuis 2008 – liés à l'âge, au sexe ou aux secteurs d'activité concernés ? Lausanne est-elle plus, autant ou moins touchée que d'autres régions du canton ? Qu'en est-il de la situation du chômage partiel à Lausanne ?*

Outre le ralentissement économique, la hausse du chômage est probablement due tant à des licenciements qu'à des difficultés pour des jeunes en fin de formation à trouver un premier emploi. Il est à craindre que dans les mois qui viennent de plus en plus de jeunes en fin de formation ne trouveront pas de travail. Le chômage des 20 à 39 ans a particulièrement progressé et celui des personnes sans qualifications professionnelles a également augmenté davantage que la moyenne. En ce qui concerne les secteurs d'activité économique, la branche de l'hôtellerie-restauration reste comme toujours celle qui enregistre le plus grand nombre de demandeurs d'emplois, mais les plus fortes hausses sur un an s'enregistrent dans l'électrotechnique et l'électronique, la banque, les transports et communication, le commerce de gros et la construction. Jusqu'à fin avril, Lausanne a enregistré une progression du chômage supérieure à celle du canton mais inférieure à celle d'autres villes du canton. A fin mars 2009, 514 personnes étaient inscrites à l'ORP de Lausanne avec un statut de chômeur partiel.

<sup>4</sup>Programme national Syni Lausanne, financé par le Secrétariat à l'économie.

<sup>5</sup>Programme national Syni 21, financé par le Secrétariat à l'économie.

		Nombre	Variation avril 08-avril 09
<b>En tout</b>		4'488	+ 24,4%
<b>Selon le sexe</b>			
	<i>Hommes</i>	2'531	+ 25,9%
	<i>Femmes</i>	1'957	+ 22,6%
<b>Selon l'origine</b>			
	<i>Suisses</i>	2'081	+ 24,5%
	<i>UE 25</i>	999	+ 27,6%
	<i>Hors UE</i>	1'408	+ 22,2%
<b>Selon l'âge</b>			
	<i>Moins de 20 ans</i>	74	+ 7,2%
	<i>20 à 29 ans</i>	1'176	+ 31,4%
	<i>30 à 39 ans</i>	1'430	+ 31,9%
	<i>40 à 49 ans</i>	1'000	+ 18,6%
	<i>50 à 59 ans</i>	639	+ 17,7%
	<i>60 ans et plus</i>	169	- 2,3%
<b>Selon la formation</b>			
	<i>Sans formation prof.</i>	1'844	+ 28,4%
	<i>CFC ou maturité féd.</i>	1'456	+ 21,4%
	<i>Maîtrise, maturité, uni</i>	1'014	+ 23,4%
	<i>Non renseigné</i>	174	+ 16,0%
<b>Branches économiques</b>			
	<i>Hôtellerie-restauration</i>	500	+ 15,5%
	<i>Construction</i>	355	+ 40,9%
	<i>Santé et social</i>	314	+ 12,9%
	<i>Commerce de détail</i>	289	+ 4,0%
	<i>Commerce de gros</i>	206	+ 42,1%
	<i>Enseignement</i>	152	+ 7,8%
	<i>Transport et communication</i>	176	+ 49,2%
	<i>Activités de nettoyage</i>	118	+ 7,3%
	<i>Administration publique</i>	88	+ 17,3%
	<i>Edition, impression</i>	88	+ 33,3%
	<i>Electrotechnique, électronique</i>	85	+ 73,5%
	<i>Banque</i>	69	+ 60,5%

2. *Quelle analyse la Municipalité tire-t-elle de cette situation ?*

La Municipalité constate qu'en Suisse le secteur secondaire a particulièrement souffert du ralentissement économique durant ces derniers mois. A Lausanne, ce secteur est peu représenté alors que le secteur des services est particulièrement important. Dans les mois qui viennent, la Municipalité craint une augmentation du chômage dans les domaines de l'hôtellerie-restauration et du commerce, ainsi que parmi les jeunes qui sortiront de formation. Si l'on applique à Lausanne les prévisions établies par le SECO pour la Suisse, et annoncées par la chef du Département fédéral de l'économie, notre ville devrait compter 6100 demandeurs d'emploi en juillet 2009, 6500 au 31 décembre 2009 et 7100 au 31 juillet 2010.

3. *Envisage-t-elle de prendre des mesures de lutte contre le chômage ou de soutien à la conjoncture ?*

La Municipalité rappelle que, dans notre pays, le domaine de la lutte contre le chômage est de la responsabilité de la Confédération et des Cantons. Cependant, la Ville de Lau-

sanne mène une action permanente en matière de lutte contre le chômage à travers les dispositifs mis en place par le Service du travail et de l'intégration. Cette politique s'inscrit dans le long terme et se poursuit en période de basse comme de haute conjoncture. Elle vise en priorité à soutenir les chômeurs sans qualification professionnelle reconnue. La part de ceux-ci, quel que soit le taux de chômage, oscille en effet constamment autour de 40%. En conséquence, la majorité des programmes spécifiques gérés par le Service du travail et de l'intégration sont orientés vers cette population. La Ville de Lausanne est prête à renforcer ses dispositifs d'insertion en partenariat avec les Autorités fédérales et cantonales. La Municipalité tient à souligner par ailleurs qu'elle ne peut créer, de sa propre autorité, des mesures d'insertion professionnelle si celles-ci ne sont pas reconnues par les Autorités précitées, sous peine de rendre les bénéficiaires de ces mesures inaptes au placement. Les participants à ces mesures se verraient alors privés de leur éventuel droit aux indemnités de chômage ou aux prestations financières du revenu cantonal d'insertion. La Ville de Lausanne pourrait, certes, créer de véritables postes de travail afin d'employer et de salarier les chômeurs, mais cette politique serait très onéreuse

financièrement et pourrait, selon les domaines d'activité envisagés, représenter une concurrence directe pour les entreprises lausannoises.

Mesures de soutien à la conjoncture – Comme signalé précédemment, la Municipalité prévoit de cumuler une centaine de millions de francs supplémentaires d'investissements sur les années 2009 à 2011, dont plusieurs millions (nouvelle COLOSA, Société pour les énergies renouvelables, Fondation de Beaulieu) déclencheront de fait des volumes d'investissement bien supérieurs.

4. *En particulier, a-t-elle sollicité du Canton un renforcement des mesures actives d'insertion professionnelle (par le biais de l'assurance-chômage et de l'aide sociale)?*

La Municipalité n'est pas intervenue en tant que telle auprès des Autorités cantonales. Le Service du travail et de l'intégration rencontre toutefois régulièrement les Autorités fédérales et cantonales du marché du travail. La question d'une augmentation de l'offre de mesures actives du marché du travail a été abordée le 7 mai 2009 lors d'une séance ordinaire avec des représentants du Service cantonal de l'emploi. Le SDE est ouvert sur le principe à une telle augmentation et attend des propositions du STI pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2010. Des discussions auront également lieu cet été avec le Secrétariat à l'économie s'agissant des mesures nationales gérées par le STI. Les autres acteurs de l'insertion professionnelle présents à Lausanne et mentionnés dans l'introduction du présent texte devraient eux aussi pouvoir temporairement augmenter le volume de leurs activités. Il convient toutefois de relever que la Confédération a introduit une nouvelle ordonnance sur le financement des mesures relatives au marché du travail, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette directive fédérale diminue de moitié les montants à disposition pour tout demandeur d'emploi supplémentaire à partir d'un taux de demandeur d'emploi de 4% (actuellement le canton de Vaud est à 6,6%). Néanmoins, la Confédération offre aux Cantons la possibilité d'introduire des demandes exceptionnelles en cas d'insuffisances de financement.

La Municipalité signale enfin que l'Office régional de placement, qui dépend également du STI, a engagé sept conseillers en placement supplémentaires depuis le début de l'année, et qu'il en recherche encore dix autres. Cette augmentation d'effectifs se fera dans le cadre des subventions maximales possibles pour l'année 2009. En ce qui concerne le Service social Lausanne, il a officiellement demandé au Département santé et action sociale que ces moyens puissent être augmentés de façon à pouvoir absorber l'augmentation annoncée du nombre de dossiers pour les bénéficiaires du revenu d'insertion.

5. *La Municipalité compte-t-elle renforcer la collaboration avec les entreprises lausannoises pour les inciter à recourir à d'autres mesures que le licenciement (prêt de personnel, chômage partiel, etc.)?*

L'une des principales mesures anti-crise prise par la Confédération est une extension de douze à dix-huit mois de la possibilité pour les entreprises de recourir au chômage partiel. Le Département de l'économie du canton de Vaud soutient pleinement cette politique. En collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, il a organisé une séance d'information le 3 mars dernier sur ces mesures, à l'intention de quatre-vingts responsables d'entreprises vaudoises. Dans notre canton, une initiative originale a vu le jour sous l'égide des partenaires sociaux qui, avec l'aide de l'Etat, ont incité les entreprises à pratiquer entre elles des prêts de personnel; cette politique permet d'éviter les licenciements et de faire bénéficier employés et employeurs d'échanges d'expériences fructueux. La Municipalité souhaite évidemment que les entreprises lausannoises participent pleinement à ce type de démarches, mais n'a légalement aucune compétence particulière dans ce domaine.

6. *La Municipalité compte-t-elle agir au niveau des grandes Villes du pays pour que ces dernières soient intégrées aux réflexions en cours aux niveaux cantonal et fédéral visant à développer des mesures de soutien à la conjoncture?*

L'Union des Villes Suisses est un instrument de défense des intérêts des villes au niveau de la politique fédérale. Elle n'a pas de politique coordonnée d'investissement des Villes et ne peut en avoir. Chaque Ville est donc libre de ses choix conjoncturels. De manière générale, selon nos informations, la plupart des Villes prévoient des coordinations avec leurs Cantons respectifs et, pour plusieurs d'entre elles, anticipent certains investissements.

7. *Afin de profiter de la manne fédérale, la Municipalité songe-t-elle à actionner ses relais et à agir pour obtenir qu'une partie des investissements prévus se déroulent dans notre ville, notamment dans les secteurs cités dans le développement de cette interpellation? Peut-elle renseigner le Conseil communal sur sa stratégie en la matière?*

Une série de mesures pouvant bénéficier de l'aide fédérale est en préparation. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, l'obtention de la manne fédérale est toutefois conditionnée à des démarches complexes impliquant le niveau cantonal.

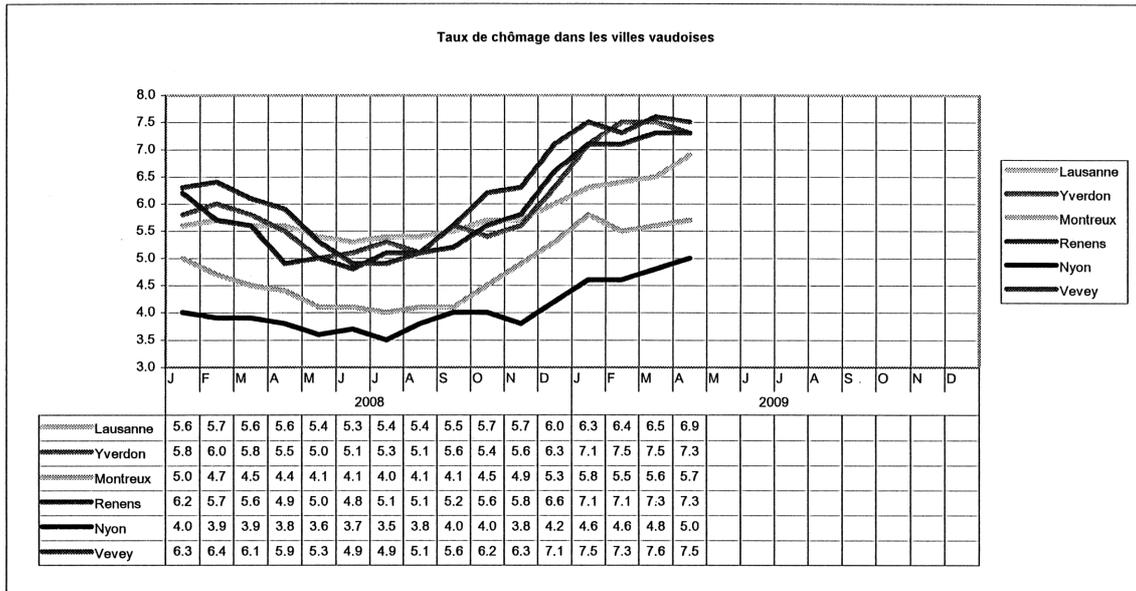
8. *La Municipalité a-t-elle listé une série d'investissements prioritaires ou planifié des projets à ce titre?*

Ainsi que déjà expliqué précédemment, la Municipalité a décidé d'augmenter d'une centaine de millions le volume global des investissements sur les années 2009 à 2011, en privilégiant plusieurs investissements avec effet multiplicateur.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu de manière aussi complète que possible aux questions de M. l'interpellateur.

Taux de chômage en fin de mois dans six villes vaudoises

	Lausanne	Yverdon	Montreux	Renens	Nyon	Vevey	Canton de Vaud
Population au 31.12.2007	118'903	25'066	23'758	18'384	17'501	17'084	668'581
%	17.8	3.7	3.6	2.7	2.6	2.6	100
Etrangers au 31.12.2007 (en %)	38.1	33.4	42.9	51.5	35.7	42.7	28.7
	5.6	5.8	5.0	6.2	4.0	6.3	
J	5.7	6.0	4.7	5.7	3.9	6.4	
F	5.6	5.8	4.5	5.6	3.9	6.1	
M	5.6	5.5	4.4	4.9	3.8	5.9	
A	5.4	5.0	4.1	5.0	3.6	5.3	
M	5.3	5.1	4.1	4.8	3.7	4.9	
J	5.4	5.3	4.0	5.1	3.5	4.9	
J	5.4	5.1	4.1	5.1	3.8	5.1	
A	5.5	5.6	4.1	5.2	4.0	5.6	
S	5.7	5.4	4.5	5.6	4.0	6.2	
O	5.7	5.6	4.9	5.8	3.8	6.3	
N	6.0	6.3	5.3	6.6	4.2	7.1	
D	6.3	7.1	5.8	7.1	4.6	7.5	
J	6.4	7.5	5.5	7.1	4.6	7.3	
F	6.5	7.5	5.6	7.3	4.8	7.6	
M	6.9	7.3	5.7	7.3	5.0	7.5	
A							
M							
J							
J							
A							
S							
O							
N							
D							



**Le président:** – Monsieur l'interpellateur, vous avez la parole.

#### Discussion

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Je prends acte de la réponse municipale à mon interpellation, qui pour une large part était factuelle. Elle date du 3 juin 2009, mais elle était déjà inquiétante dans ses considérations. Au mois de septembre, la situation ne s'est pas vraiment améliorée, au contraire.

Je note que la conjoncture reste mauvaise, les pronostics énoncés par la Municipalité à l'époque n'ont pas beaucoup changé, la situation sur le marché de l'emploi est pire que ce qu'elle était et le rôle des pouvoirs publics comme soutien à la conjoncture demeure un élément important qu'il convient d'activer dans cette période difficile. Le taux de chômage de la Ville de Lausanne dépasse 7,5% et le Canton affiche un taux de presque 6%. Les prévisions pour le Canton, et pour la Suisse d'ailleurs, prédisent que des hausses se poursuivront en tout cas jusqu'en 2010. Malgré quelques informations réjouissantes de certains analystes, le socle de chômeurs ne devrait en tout cas pas diminuer avant 2011, voire 2012.

Les pouvoirs publics, à différents niveaux, ont pris diverses mesures. Pour une fois, la Confédération n'est pas restée dans sa tour d'ivoire, même si ses mesures étaient assez modestes et de faible ambition par rapport à celles prises dans les pays environnants. Le frein à l'endettement fédéral gêne et, même en période de crise extraordinaire, ne permet pas au Conseil fédéral d'aller au-delà. Au niveau suisse, il y a deux étapes dans les plans de relance, l'une de Fr. 900 millions et l'autre de Fr. 700 millions. Pour la troisième, qui conduisait le Conseil fédéral, après analyse, à proposer un nouveau plan, le Parlement est assez réticent. Le Conseil fédéral sera probablement battu, ce troisième plan de relance ne semblant pas passer aux Chambres.

C'est intéressant de voir que les deux premiers plans de relance, qui touchaient l'investissement, ont été acceptés, alors que le troisième, qui touche les assurés et le chômage des jeunes, est bloqué. Visiblement, on n'a pas les mêmes notions de soutien à la conjoncture selon qu'on est majoritaire ou minoritaire dans les Chambres fédérales. Personnellement, je le regrette.

Il y a donc beaucoup d'incertitudes, une situation conjoncturelle qui ne s'améliore pas et quelques efforts consentis au niveau de la Confédération.

Je modère toutefois immédiatement ces efforts. En effet, nous avons appris peu avant l'été que malgré l'ambition de consacrer Fr. 1'600'000'000.– à un plan de relance dans les infrastructures, une bonne part de cette somme ne pourrait pas être dépensée cette année. Tout d'abord, parce que les Cantons ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des modalités d'application, et ensuite parce que des recours de toute sorte ont été déposés contre certains des projets prévus. Une partie de cette somme pourrait n'être dépensée qu'en 2012. C'est-à-dire deux ans après la crise, ce qui paraît complètement saugrenu. Visiblement, les moyens choisis pour injecter l'argent dans l'économie ne sont pas les bons.

Au niveau cantonal, on n'a pas vu grand-chose, honnêtement. Il n'y a eu aucune annonce sérieuse. J'ai été particulièrement heureux de savoir que la Ville voulait prendre sa part, modeste certes, mais quand même sa part, en tant qu'Autorité responsable des mesures nécessaires pour soutenir la conjoncture et surtout empêcher que les chômeurs restent dans leur situation.

Je partage le constat général de la Municipalité. Je me permets néanmoins deux commentaires, ou deux questions, sur la réponse à mon interpellation. La première touche la question 4: la Municipalité répond qu'elle n'est pas intervenue auprès des Autorités cantonales pour demander un

renforcement des mesures actives professionnelles, que ce soit par le biais de l'assurance chômage ou celui de l'aide sociale. J'ose espérer que la détérioration du chômage dans notre commune – et dans les communes environnantes d'ailleurs – a convaincu la Municipalité de demander au Canton un renforcement desdites mesures, en tout cas pour 2010, dans le cadre du budget qui devrait être voté par le Grand Conseil à la fin de l'année. Peut-être que la Municipalité peut nous renseigner sur ses intentions à cet égard, ou si elle a déjà pris langue avec le Canton dans ce but.

A propos de la question 7: une série de mesures pouvant bénéficier de l'aide fédérale était en préparation à la Municipalité en juin déjà. Au mois de septembre, elles étaient prêtes pour débloquent ces fonds fédéraux et éviter que cet argent fédéral n'arrive qu'en 2011 ou en 2012, c'est-à-dire à un moment où, espérons-le, l'économie pourrait avoir retrouvé quelques couleurs.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Il n'y a pas encore eu d'intervention auprès du Canton, mais nous le ferons, évidemment, parce que les chiffres du chômage augmentent à Lausanne beaucoup plus rapidement que prévu. Début août, nous en étions aux chiffres attendus pour décembre. Il y a vraiment un chômage galopant en ville, et je vais intervenir auprès de M. Jean-Claude Mermoud pour qu'il favorise le développement des programmes d'insertion.

De ce point de vue, une grosse inquiétude pèse sur toutes les institutions qui organisent des mesures actives du marché de l'emploi, comme on les appelle, je veux parler de la révision de la Loi fédérale sur l'assurance chômage, la LACI. Or la majorité des Chambres fédérales, comme s'il ne s'était rien passé au niveau des finances et de l'économie mondiale, persiste à pousser une réforme visant à diminuer la période pendant laquelle les chômeurs pourront bénéficier d'appuis pour faire ces compléments de formation qui, on le sait, sont précieux pour améliorer leur employabilité. Il y a ici une espèce d'aveuglement politique qui, je dois le dire, est stupéfiante. Vraiment, c'est comme s'il ne s'était rien passé, comme si nous étions toujours en période de beau temps, toujours en 2007, avec une situation économique florissante.

Dans ce domaine, l'intervention se fait par l'intermédiaire de l'Initiative des villes: politique sociale, dont je suis le vice-président, soit le lobby des Villes auprès de la Confédération, dans le cadre de la politique sociale. Une intervention vigoureuse est prévue pour que M<sup>me</sup> Doris Leuthardt voie enfin la lumière et renonce à faire avancer cette réforme, qui comporte de plus en plus des aspects absurdes.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Aucune résolution n'est déposée, cet objet est liquidé. Je remercie M. l'interpellateur.

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons: quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d'actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président:** – Nous passons à l'interpellation urgente acceptée en début de soirée, déposée par M. Philippe Jacquat et consorts. J'appelle M. Philippe Jacquat pour qu'il développe son interpellation à la tribune.

**Interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts: «Sécurité/insécurité: quelle prise en compte par la Municipalité?»<sup>6</sup>**

*Développement*

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Je remercie le Bureau d'avoir accepté l'urgence de cette interpellation. Vous ne l'avez pas reçue, je vais donc vous la lire.

*(Lit son interpellation.)* En l'espace de quelques semaines, Montbenon a été le tragique théâtre de deux agressions dont un meurtre odieux. Un jeune homme y a perdu la vie pour un regard mal perçu, alors que samedi passé un jeune Américain s'y faisait dévaliser.

Ces deux agressions ne peuvent pas et ne doivent pas être considérées comme des fatalités. Ce d'autant plus que, depuis quelque temps, les agressions, gratuites ou non, se multiplient dans différents endroits du canton. A Vevey, un septuagénaire se fait rouer de coups par une bande pour s'être trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. A Bex, un policier se fait violemment agresser lors d'un contrôle d'identité. A Yverdon, bien des habitants n'osent plus se promener en ville dès la tombée de la nuit, etc.

Au-delà de l'émotion, ces agressions soulèvent dans l'esprit des Lausannois de nombreuses interrogations auxquelles il est urgent de répondre. En effet, même si le phénomène ne peut être considéré comme spécifiquement lausannois, même si l'intervention et la présence policières ne sont de loin pas les seuls enjeux, le problème doit être pris à bras le corps au niveau local. Quelles réponses spécifiques nos Autorités municipales, bien silencieuses,

<sup>6</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 2/I), p. 109.

envisagent-elles pour prévenir ce type d'agressions barbares ? N'est-il pas urgent de redéfinir certaines des priorités des forces de police ?

Sans faire aucun amalgame, et dans une autre optique, il faut relever que le lieu où s'est produit le crime, le parc de Montbenon, cher aux Lausannois, est devenu un grand marché colonisé par les vendeurs de coke, mais également un espace d'incivilités et de vandalisme : on sait que le lieu est souvent la scène de saouleries collectives qui laissent leur lot de canettes et de bouteilles. Pendant ce temps, à la Riponne, rien n'a changé, alors que le Flon, puis diverses places et rues sont successivement infestées par les dealers. D'où malaise grandissant au sein de la population. Les Autorités municipales vont-elles laisser l'espace public des Lausannois être progressivement rongé par les consommateurs de drogue et leurs fournisseurs, les bandes et les restes des beuveries nocturnes ? Pourquoi le municipal ne se penche-t-il pas enfin sur une des diverses réponses préventives possibles, la vidéosurveillance, dont Lausanne-Ensemble demande l'analyse depuis deux ans déjà ?

Vu ce qui précède, il nous semble indispensable d'interpeller la Municipalité et de lui poser les questions suivantes :

1. Le TJ de la TSR du samedi 12 septembre dernier nous a appris que les Polices municipales avaient testé un nouveau concept intéressant de prévention des agressions. En quoi consiste-t-il et cette expérience sera-t-elle répétée ?
2. Une motion a été déposée il y a deux ans au sujet de la vidéosurveillance. Où en est-on aujourd'hui ?
3. Le Directeur de police envisage-t-il de décharger un certain nombre de policiers de leurs tâches non prioritaires pour les affecter à la prévention des agressions et augmenter leur présence dans des lieux à risques comme la Riponne, Chauderon, Bel-Air ou maintenant Montbenon ?
4. Les forces de l'ordre demandent-elles des effectifs supplémentaires pour assumer leurs tâches de prévention générale, de sécurisation des espaces publics et d'intervention ? Si oui, dans quelle mesure et pourquoi cette demande n'a-t-elle pas été jugée prioritaire ?
5. Le Directeur de police ne craint-il pas, comme le suggèrent plusieurs internautes sur le site du *Matin* en réaction à la dernière agression de Montbenon, que des initiatives privées pour le maintien de la sécurité se multiplient si ce type d'acte devait se répéter ?

Merci de votre attention.

**Le président** : – La Municipalité répond-elle ce soir ? Oui, la parole est à M. Marc Vuilleumier.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports** : – La Municipalité et le Corps de police sont peut-être silencieux, mais ils travaillent. L'interpellateur, dans le texte qu'il vient de lire, fait un pot-

pourri entre le trafic de drogues, l'utilisation du domaine public, les parcs, les saouleries, les agressions, les incivilités, et même les déchets. Toutes ces nuisances ne peuvent entraîner une réponse uniquement policière. Il s'agit de phénomènes de société où la police doit jouer son rôle.

Le rôle du Corps de police et de la Municipalité est d'organiser une sécurité durable, non de virer au gré des faits divers, aussi tragiques soient-ils. Et Dieu sait si celui de Montbenon l'est, aux yeux de tous.

J'aimerais affirmer à cette tribune que Lausanne, globalement, est une ville sûre. J'en tiens pour preuve le nombre de délits, resté assez stable au fil des années, même si, dans les groupes de délits, il y a passage de l'un à l'autre. Mais, globalement, le nombre de délits reste stable. J'en veux aussi pour preuve les résultats d'un récent sondage fait par M.I.S Trend pour l'Observatoire de la sécurité, qui montre que 80 % des Lausannois se disent satisfaits à très satisfaits de la qualité de la vie dans notre ville. Cela ne veut pas dire, et de loin, qu'il n'y a pas de problèmes, et pas de problèmes de sécurité. Il y a des problèmes auxquels il faut donner des réponses, et même, parfois, des réponses originales.

J'aimerais donner deux ou trois exemples. Dans un quartier au nord de la ville, il y a maintenant plusieurs mois, des gens m'écrivaient pour signaler des jeunes qui commettent des incivilités, et même des délits assez graves, comme incendier des voitures ou certains vols. La Brigade de la jeunesse, comme c'est son travail, intervient ; Police-secours organise une présence « uniformée », la Police judiciaire aussi et les autres agents de la Brigade de la jeunesse assurent une présence en civil. Cela dans le but de réprimer et dissuader. La tension baisse. Mais cela ne suffit pas. En effet, une fois que l'on a réglé le problème – si l'on peut dire – d'une ou deux personnes qui commettent des délits, tout n'est pas résolu. Nous prenons contact avec les travailleurs sociaux hors murs et le Centre de loisirs du quartier pour rencontrer ces jeunes, mais aussi pour proposer diverses actions. En l'occurrence : l'ouverture de salles de gymnastique, le vendredi soir, pour permettre à ces jeunes de faire du sport hors structures – ça a eu beaucoup de succès ; également, réouverture du Centre de loisirs à ces jeunes, qui en étaient interdits ; réunions avec les adultes, auxquelles j'ai participé, pour prendre en compte les problèmes du quartier ; réunions également avec les jeunes de ce quartier, en ma présence. Au bout du compte, nous nous apercevons que la demande des jeunes était précisément d'avoir un local pour se réunir. A ma connaissance, après quelques semaines, je ne dis pas que tous les problèmes sont résolus, mais je n'ai plus reçu de lettre et de plaintes des habitants de ce quartier.

Voilà un projet qui a été mené à bien.

Deuxième projet, si on veut parler du concret, le Forum de l'Observatoire de la sécurité. Il y a déjà une année et demie, les clubs sportifs nous disaient qu'ils ont beaucoup de problèmes à gérer certains jeunes qui commettent des

incivilités, voire des agressions. La seule réponse qu'ils peuvent donner, c'est le congédiement, dire à ces jeunes de ne plus venir. C'était frustrant pour les clubs sportifs comme pour les jeunes. Nous avons engagé un médiateur sportif – il dépend aussi du groupe de travailleurs sociaux hors murs – dont le rôle est de permettre aux entraîneurs d'avoir les ressources nécessaires pour traiter ce genre de situations, mais aussi de prendre contact, le cas échéant, avec les parents. Ce médiateur vient de commencer son activité, il va travailler en tout cas deux ans et son travail sera ensuite évalué.

Troisième exemple, dans le cadre de la réponse à la motion Germond, sur les problèmes liés à la sécurité et à la jeunesse. Nous sommes en train d'étudier, à l'instar de ce qui se passe notamment en ville de Fribourg avec un franc succès, l'engagement, via le Corps de police, d'un chargé de prévention. Il serait chargé du lien avec les écoles, les parents et les associations, avec des connaissances pédagogiques au-dessus de la moyenne.

Ces quelques exemples ne sont pas du bla-bla, ce sont des exemples concrets de ce que nous faisons pour essayer, de manière préventive, d'éviter les agressions.

La Municipalité répond ainsi aux questions. M. l'interpellateur veut-il relire sa première question ?

*(L'interpellateur relira ainsi toutes ses questions, auxquelles M. Marc Vuilleumier répond.)*

1. *Le TJ de la TSR du samedi 12 septembre dernier nous a appris que les Polices municipales avaient testé un nouveau concept intéressant de prévention des agressions. En quoi consiste-t-il et cette expérience sera-t-elle répétée ?*

En effet, le Téléjournal s'est fait l'écho, et je m'en réjouis, d'une expérience novatrice réalisée notamment avec le Corps de police lausannois, et tout spécialement avec son chef de la Brigade de la jeunesse et un autre policier. Ils ont accompagné un groupe de jeunes, dont quatre Lausannois connus, et même très connus des services de police, pour un week-end à la montagne avec diverses activités de marche sportive, mais aussi de relations entre personnes. Le but était de sortir les jeunes du milieu auquel ils appartiennent, qui, souvent, pose divers problèmes. Il s'agissait aussi d'apprendre à faire des choses ensemble et à vivre une expérience où la relation est une préoccupation centrale. Ce week-end vient d'avoir lieu, et selon les premiers échos c'est un succès. Les uns et les autres étaient satisfaits du contenu de ce week-end et des relations qui se sont établies entre ces jeunes et les policiers. Le bilan n'est pas encore fait puisque c'est tout récent, mais on peut déjà dire qu'il s'agit d'une démarche novatrice. Elle prend passablement de temps, entre la préparation et le week-end lui-même, mais elle pourrait aussi, le cas échéant, être assurée par des personnes n'appartenant pas forcément à la police.

2. *Une motion a été déposée il y a deux ans au sujet de la vidéosurveillance. Où en est-on aujourd'hui ?*

Je signale que les deux auteurs du meurtre de Montbenon ont été arrêtés dans l'heure et demie qui a suivi le crime, sans aucune vidéosurveillance.

La vidéosurveillance peut avoir des vertus. Par exemple pour la protection de certains bâtiments. Ça existe dans le privé, ça existe aussi à la Commune. Mais certains attribuent à la vidéosurveillance des vertus que probablement elle n'a pas. Nous le répétons ici et nous l'avons déjà dit plusieurs fois à cette tribune, la Municipalité attache plus d'importance à la présence humaine – des policiers, des enseignants, des entraîneurs, etc., plutôt qu'à un équipement technique. D'ailleurs, lorsque nous allons dans ce quartier du nord de la ville dont je viens de citer l'exemple, lorsque nous allons, et ça m'arrive fréquemment, voir des habitants suite à une pétition, parce qu'il y a du trafic, parce qu'il y a de la circulation en trop, parce qu'il y a du bruit suite à la fermeture d'une discothèque, ce qu'on nous demande, en termes de sécurité, c'est la visibilité des policiers. On ne nous demande jamais la mise en place d'un équipement de vidéosurveillance.

En effet, une motion a été déposée il y a quelque temps. Je rappelle que ce qui a été retenu de cette motion, c'est de faire un inventaire des caméras en service en ville aujourd'hui et de citer des exemples de villes où de tels équipements sont mis en place. Par ailleurs, le Grand Conseil vient de voter une loi notamment sur la vidéosurveillance, qui demande à toutes les Communes qui ont des caméras – c'est le cas à Lausanne – d'avoir un règlement d'application. Nous ferons approuver – et en tout cas discuter – en même temps par ce Conseil communal le règlement et la réponse à la motion de M. Buffat.

3. *Le Directeur de police envisage-t-il de décharger un certain nombre de policiers de leurs tâches non prioritaires pour les affecter à la prévention des agressions et augmenter leur présence dans des lieux à risques comme la Riponne, Chauderon, Bel-Air ou maintenant Montbenon ?*

Il faudra nous dire ce que sont les activités non prioritaires. Cela mis à part, c'est exactement ce que nous faisons. Evidemment pas le directeur tout seul, mais la Municipalité en général et le Corps de police en particulier. Les actions Urbano et Centro – dont nous aurons peut-être l'occasion de parler tout à l'heure – ont précisément déchargé des policiers de tâches administratives ou autres, qui doivent être assurées quand même, pour assurer davantage de présence policière en ville. C'est un concept mis en place et utilisé aujourd'hui.

Vous parlez également de la Riponne. Je l'ai aussi dit plusieurs fois à cette tribune, il y a une action à plein temps. J'en reçois tous les jours le résumé. Une patrouille de police passe très fréquemment, trois quatre, cinq, six, sept fois par jour, pour faire le point sur ce qui se passe à la Riponne, pour maintenir une présence policière, pour empêcher que ça dégénère trop et, lorsque c'est nécessaire, pour dénoncer

les personnes en cas de trafic, d'incivilité ou de violence entre les personnes qui se tiennent sur cette place.

Deux mots sur Montbenon. Nous savons depuis plusieurs mois que c'est un endroit où il peut y avoir des rassemblements qui posent divers problèmes. Depuis plusieurs mois, le jour, des patrouilles du poste de quartier du Flon et du poste de quartier de la gare passent plus souvent là qu'ailleurs pour voir ce qui s'y passe. Le soir venu, ils sont relayés – notamment la semaine, parce que le week-end, c'est aussi le poste du Flon qui y va – par des patrouilles de Police-secours. Dans ce contexte, nous nous félicitons d'avoir interdit le *botellón* l'an dernier, pour éviter que cette esplanade de Montbenon – sur le principe, tant mieux que les gens se réunissent quelque part – ne devienne un lieu de rassemblement. Nous sommes aussi en train d'observer qu'il s'y développe tout un commerce – il ne s'agit pas de drogue, mais de pizzas, de boissons et d'autres choses – et là aussi, des dénonciations ont lieu.

*4. Les forces de l'ordre demandent-elles des effectifs supplémentaires pour assumer leurs tâches de prévention générale, de sécurisation des espaces publics et d'intervention? Si oui, dans quelle mesure et pourquoi cette demande n'a-t-elle pas été jugée prioritaire?*

Les forces de l'ordre agissent dans le cadre des effectifs proposés par la Municipalité et votés par le Conseil communal. Depuis que je suis entré en fonction, je me suis aperçu que les postes de policiers n'étaient, et de loin, pas tous occupés. La première mesure prise a été de faire en sorte que le recrutement ou l'engagement de policiers permette d'atteindre l'effectif que vous votez toutes les années. Pour la première fois, lorsque l'Ecole d'aspirants a terminé sa formation au début de l'été, l'effectif de police était complet. C'est déjà une mesure minimale qu'on peut prendre: au moins faire en sorte que les postes au budget soient occupés par des policiers.

Autre opération en cours, notamment au travers de l'action Urbano et Centro, mais aussi en termes de redéfinition des postes et des brigades: l'optimisation du travail de plusieurs policiers pour voir dans quelle mesure ils peuvent venir davantage en aide à Police-secours. Evidemment, une réflexion a aussi lieu au sein du Corps de police, en ma présence, sur le nombre d'habitants à Lausanne. Ce nombre croît déjà maintenant, et avec tout ce que vous avez lu sur Métamorphose, qui, je l'espère, débouchera aussi sur la construction de logements, la population augmentera de manière importante à Lausanne. S'il y aura besoin d'enseignants en plus, selon toute vraisemblance, on peut aussi imaginer qu'il faudra également un certain nombre de policiers en plus.

*5. Le Directeur de police ne craint-il pas, comme le suggèrent plusieurs internautes sur le site du Matin en réaction à la dernière agression de Montbenon, que des initiatives privées pour le maintien de la sécurité se multiplient si ce type d'acte devait se répéter?*

La force publique est du ressort exclusif – et j'insiste: exclusif – des pouvoirs publics. La Municipalité n'a pas du tout l'intention de privatiser quelque activité policière que ce soit et veillera à ce qu'il n'y ait pas de dérapage sur ce plan.

#### *Discussion*

**M. Alain Hubler (AGT):** – Personne n'ignore ici que, souvent, la gauche de la gauche est un peu en disgrâce avec la police. Nous sommes assez durs avec elle. Je dois avouer qu'aujourd'hui les réponses du municipal me convainquent. Elles sont données dans un cadre très glissant, celui d'une interpellation dont le titre commence par «Sécurité/insécurité». C'est un très bon titre, que vous avez très bien choisi, Monsieur Jacquat.

Le problème, c'est que la suite de votre interpellation est à la hauteur du titre: en collectionnant des coupures de journaux et des faits divers, vous créez un sentiment d'insécurité. Ou en tout cas, vous contribuez à le maintenir, voire à l'enrichir. Parce que vous auriez pu aussi découper d'autres articles. Notamment, vous n'avez pas signalé que la police avait arrêté le meurtrier une heure et demie après les faits. Vous n'avez pas signalé les saisies de drogue assez importantes faites récemment. Je ne me souviens pas précisément des dates, je n'ai pas eu le temps de préparer l'interpellation urgente, puisque c'est vous qui l'avez déposée. Mais je peux aussi collectionner les articles qui montrent que, parfois, la police est efficace dans ces domaines. Il y a encore d'autres faits divers, peut-être de moindre importance, qui passent inaperçus, et que vous n'avez pas mis dans la balance. C'est dommage.

Je dirais qu'on joue, ou vous jouez, à se faire peur. Je ne sais pas si c'est un jeu, je ne le pense pas, du moins. Le problème, c'est qu'en jouant à se faire peur, on fait peur aux autres. Et ça, c'est le danger de la politique de journal. Dans votre profession de chirurgien, je suis sûr que vous avez d'autres sources d'information que les canards de la place. Je pense aussi qu'en matière de sécurité et de police, on peut trouver d'autres sources d'information que le journal local. Lisons quelques revues de criminologie et, ensuite, nous discuterons sur des bases un peu plus saines.

Vous avez lu comme moi un autre journal, qui montre que la moitié de la ville de Lausanne est un repaire de bandits, d'incivils, de drogués, de marchands de drogue. La vidéo-surveillance n'est pas possible, puisqu'il faudrait mettre des caméras pratiquement partout. L'article auquel je fais allusion n'est pas très bon, parce qu'il amalgame tout, un peu comme vous. Finalement, on s'aperçoit qu'à Sévelin il ne se passe rien, à part la prostitution – ce qu'on savait. Là, on joue aussi, encore et toujours, à se faire peur. La vidéo, donc, ne serait pas d'une efficacité remarquable, puisqu'il faudrait en mettre partout. A ce sujet – je lis aussi la presse de boulevard – j'ai appris aujourd'hui qu'aux Etats-Unis, je crois, une femme a été emmurée dans une université équipée de caméras de vidéosurveillance. Rendez-vous compte! Emmurée quasiment sous l'œil de la caméra! On continue à jouer à se faire peur.

En revanche, ce qui me fait moins rire, c'est votre question 5. Vous demandez à la Municipalité si elle est consciente qu'il y a des internautes sur le site du *Matin*. On les connaît bien, ce sont tous des anonymes – je vais peser mes mots – dont la plupart sont des fascistes et des racistes. Oui, je pèse mes mots. Lisez les commentaires que M. Jacquat a lus. Vous demandez si la Municipalité ne craint pas que les gens fassent justice eux-mêmes. Ces gens, ils appellent au crime, M. Jacquat. Cela se poursuit pénalement. Cela se poursuit d'office, ce genre de choses, je ne suis pas sûr, je ne suis pas juriste, mon camarade Dolivo n'est pas là pour me corriger... La Municipalité ou le journal devraient déposer des plaintes contre ces gens qui incitent les autres, en substance, à sortir leur revolver et à flinguer à la première occasion. Ce sont des gens très dangereux. Le seul fait de les évoquer dans votre interpellation et de sous-entendre que la Municipalité ne fait rien pour lutter contre ces gens, je trouve que c'est grave.

Pour terminer, Monsieur le Municipal de police – parce qu'on est un petit peu dur à la comprenette dans ce Conseil communal et pour qu'on cesse de lire la presse plus ou moins sérieuse ou qui a besoin de plus des lecteurs – pouvons-nous tous recevoir – peut-être qu'on les reçoit, mais j'ai oublié – les statistiques de la police montrant que la criminalité est assez constante? C'est ce que j'ai compris de votre intervention. Par pitié, envoyez-nous ces chiffres, par mail ou par courrier, une bonne fois pour toutes! Et cessons de jouer à nous faire peur.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Je n'accepte pas la manière de M. Hubler de voir les choses. C'est un sujet grave, sérieux. Maintenant, il faut ouvrir les yeux et regarder ce qui se passe. Il y a divers moyens de biaiser les statistiques. Par exemple, il n'y a peut-être pas les plaintes.

Vous avez parlé de mon travail. J'étais une fois au tribunal pour un coup de couteau aux urgences de chirurgie. Le juge me dit: «Vous devez quand même vous en souvenir» – c'était quatre ans plus tard – «Ça ne doit pas être si fréquent». En effet, ce n'était pas si fréquent. Aujourd'hui, il y a une grande différence. On peut ergoter sur les chiffres, dire que parfois des plaintes sont posées, et parfois non. Mais tout le monde sera d'accord – ou il faut une sacrée mauvaise foi – pour dire que la violence aujourd'hui est totalement différente. La guerre des boutons a toujours existé, disait un professeur de criminologie, la seule différence, c'est que le couteau était là pour couper les boutons. Maintenant il sert à autre chose. Donc c'est un sujet grave, le risque que des gens dérapent est présent. Retourner la phrase en disant que c'est nous qui les incitons, c'est juste ignoble. Excusez-moi du terme, mais je le garde, c'est trop fort.

Nous ne jouons pas à faire peur. La réalité est là. Y avait-il à Lausanne, il y a quinze ans, des endroits où vous n'alliez pas? Fallait-il, il y a quinze ans, sécuriser une ambulance pour éviter qu'elle soit volée? Il y a quinze ans, fallait-il faire protéger les pompiers par la police au moment de leur

intervention? Non. Il y a une évolution très claire. Un peu de respect, je vous prie. Ensuite, nous pourrions ergoter sur les détails.

M. Vuilleumier a dit que mon interpellation était un pot-pourri. Oui, c'est un pot-pourri parce qu'il y a des zones de non-droit. Ces zones de non-droit qui sont en train de se développer vont pourrir l'existence et provoquer des dérapages. Il ne faut pas se voiler la face, il faut regarder: nous avons un problème et nous devons voir comment nous pouvons le résoudre.

Le municipal se gausse de mes questions et dit que le meurtrier de Montbenon a été arrêté sans vidéosurveillance. Evidemment, la vidéosurveillance n'est pas une panacée. Il y en a d'autres. Mais il y a eu des cas où la vidéosurveillance a permis de trouver des responsables d'incivilités, voire de vols. Des vols avec agression d'ailleurs, en tout cas une fois. Je ne prétendais pas à une vertu complète, je demandais à savoir où on en est après deux ans. Nous n'avons toujours pas d'inventaire, on ne nous a toujours pas cité des résultats dans les autres villes. La question n'est pas traitée avec le sérieux qu'elle mérite.

A propos des activités non prioritaires, il a été dit que la présence policière est très importante, l'exemple Urbano a été cité, avec la décharge des tâches. Oui, mais c'est ponctuel. Maintenant, la question est là: le nombre de policiers est-il suffisant pour organiser un contrôle, assurer simplement une présence, ou pas? Faut-il des effectifs supplémentaires? La réponse n'est pas donnée. De même, en réponse à ma question 4, le municipal a précisé que les effectifs sont complets, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont suffisants.

**M. Namasivayam Thambipillai (Soc.):** – Je vous remercie, Monsieur le Directeur de la police, pour les milliers d'actions que vous avez entreprises après ce qui m'est arrivé à Chauderon. Le 13 août dernier, à 10 h 00, j'ai été agressé par un autre étranger. Il m'a frappé au dos, à la face, il a tiré ma veste. Les policiers sont venus. Ils m'ont demandé Fr. 100.– pour déposer plainte. J'ai parlé à notre présidente du Parti socialiste, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz. J'ai aussi parlé avec vous. Vous avez pris l'initiative et, le même jour, M. Kauffmann, de la Police judiciaire, m'a contacté. Il a pris note, il m'a bien expliqué que la police n'a pas à demander tout de suite Fr. 100.– pour déposer une plainte. Il m'a assuré qu'il demanderait au juge d'instruction comment je peux réagir contre ce dépôt. En effet, j'étais étonné que le policier me demande si j'avais Fr. 100.– pour déposer ma plainte immédiatement après que j'aie été frappé par quelqu'un dans la rue. Je me suis même demandé s'il fallait avoir toujours Fr. 100.– sur soi quand on marche dans la ville de Lausanne! Mais vous m'avez répondu, M. Kauffmann m'a bien expliqué les choses. Je vous remercie pour votre action immédiate.

**M. Nicolas Gillard (LE):** – J'ai d'abord été étonné par la virulence des propos de M. Hubler. Mais, finalement, ce n'était pas une surprise, nous sommes accoutumés à ce

genre de dialogue, où on attaque personnellement les interpellateurs plutôt que le sujet qu'ils défendent. Je trouve le procédé peu intéressant, parce que le sujet dont nous débattons ce soir est assez sérieux.

Entendant le texte de l'interpellation, je n'ai pas le sentiment que les questions posées mettent en cause le travail de la police. Ce n'est pas du tout le ton qui a été utilisé, et les réponses attendues ne cherchent pas à créer une brèche politique ou à profiter d'un sujet.

Plusieurs questions se posent, et il ne s'agit pas de créer la peur, Monsieur Hubler. Ou alors, malgré votre blog et tous les contacts électroniques que vous avez, vous ne sentez pas véritablement le climat de malaise qui se crée parfois à Lausanne. Cette interpellation vise à poser des questions assez factuelles.

Il y en a une à laquelle je n'ai pas eu de réponse, et je reviens sur ce que M. Jacquat a dit. J'ai bien compris que M. le municipal avait fait ce qu'il fallait pour pourvoir les postes, mais une question était de savoir si la police qui, à de rares exceptions près, est une muette – peut-être pas une grande, mais une moyenne muette –, en faisant remonter par capillarité ou directement auprès du municipal un certain nombre de demandes, exprime des besoins. C'est une préoccupation de ce Conseil communal et peut-être des citoyens lausannois. A-t-elle des besoins supplémentaires par rapport à ceux qui sont mis aujourd'hui à la disposition de ses services, par les budgets que nous votons? Si tel est le cas, s'il y a des préoccupations au sein des forces de police pour avoir des moyens, une organisation ou des disponibilités différents, il est temps, face à une situation comme celle que nous vivons à Lausanne, d'entendre ces demandes. Cette situation existe aussi dans d'autres villes, c'est pourquoi je dis que cette interpellation n'était pas polémique, nous avons cité d'autres exemples. Si ces demandes existent, nous devons les traiter comme nous pouvons le faire dans le cadre de ce Conseil communal.

**Le président :** – Merci. Je salue l'arrivée de M. le syndic Daniel Brélaz. La discussion se poursuit.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Ce débat très virulent me semble la conséquence directe d'un amalgame entre la sécurité des Lausannois, dans leurs sorties, leurs promenades, leurs balades, leurs errances, et le sentiment d'insécurité que pourraient générer ces promenades à travers la ville. On entend une certaine confusion dans les propos de M. Gillard et son interprétation de ceux de M. Hubler.

C'est vrai, on peut modifier les statistiques sur la sécurité. Mais elles existent pour faire la photographie d'une situation, et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes censés nous appuyer sur les connaissances des gens qui évaluent les problématiques du terrain. Je tiens aussi à le faire dans le cas qui nous occupe. La criminalité, depuis sept ans, est considérée comme stable à Lausanne.

M. Jacquat nous dit qu'aux urgences – bon exemple, surtout pour moi – c'est nettement pire qu'avant. Non. Non. Il y a toujours eu des incivilités aux urgences. Ni plus, ni moins aujourd'hui qu'avant. On les gère avec des procédures codifiées, de plus en plus codifiées d'ailleurs, comme le fait la police. Les procédures sont de plus en plus efficaces pour affronter les situations délicates. Il est vrai que cela ne change pas, il y a parfois des violences, mais elles sont assez stables.

Les caméras de vidéosurveillance? Est-ce une solution pour prévenir ces violences ponctuelles, ces incivilités, qu'on sait être présentes dans notre vie quotidienne, en ville ou à l'hôpital? La réponse des grandes villes – nous ne sommes pas une grande ville – jusqu'à aujourd'hui, et j'attends d'avoir la preuve du contraire, est qu'installer des systèmes de vidéosurveillance ne diminue pas le nombre de ces incivilités, mais les déplace, parce qu'on ne peut pas couvrir la ville de caméras.

Nous entendons les efforts qu'accomplit la police pour couvrir les aires délicates, Montbenon, la gare, Chauderon. La police s'y efforce et nous avons encore souligné dans notre postulat l'important effort de prévention pour expliquer que cette violence est déjà au summum acceptable, depuis des années, et qu'il ne faut surtout pas l'augmenter, notamment par la consommation d'alcool. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

Revenons au sentiment d'insécurité. Des articles de presse, au lieu de présenter des statistiques, au lieu de parler de la réalité des choses, font des amalgames entre le trafic de drogue, un fait divers à Montbenon – qui n'a d'ailleurs rien à voir avec le trafic de drogue – et la situation globale des Lausannois. Ce n'est pas une description objective et scientifique de l'insécurité des Lausannois, c'est amplifier un sentiment d'insécurité qui existe peut-être dans l'inconscient de tout un chacun. J'en suis convaincue. Avez-vous été complètement neutre, dans votre interpellation? Je vous cite : « Les Autorités municipales vont-elles laisser l'espace public des Lausannois être progressivement rongé par les consommateurs de drogues et les fournisseurs, les bandes et les restes de beuveries nocturnes? » Est-ce vraiment neutre? Je ne suis pas convaincue que vous non plus, vous ne jouez pas sur deux tableaux. C'est ce que voulait dire Alain Hubler. Il ne voulait pas dire que rien n'existe. Il voulait seulement dire qu'à amplifier un sentiment d'insécurité, on finit par semer le doute dans les esprits.

Les policiers sont là. Quand nous sortons le soir, quand nous nous promenons dans la rue. Ils ont vraiment amplifié leur travail depuis ces derniers événements. L'information est centrale, et là, j'adresse une critique à M. le municipal de la Sécurité publique, parce que personne ne doit être épargné par la critique : il faut aussi, même si ça semble un lieu commun, communiquer sur le travail de la police pour non pas contrecarrer l'insécurité – ce n'est pas au centre de notre discussion de ce soir – mais contrecarrer le sentiment

d'insécurité qu'une certaine presse populiste – et peut-être certaines personnes de cet hémicycle – s'amuse à entretenir de façon assez indélicate.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Tout d'abord, M. Jacquat l'a dit, ce n'est pas un procès du travail de la police que nous faisons ici, par cette interpellation. Au contraire, le but est de chercher ensemble une solution pour lutter contre l'insécurité. Même si M. le municipal dit qu'elle n'a pas augmenté ces dernières années, il suffit de voir ce qui s'est passé dans notre ville ces derniers mois.

Un rappel. Janvier 2008 : un homme de 24 ans est poignardé à mort dans une discothèque. Novembre 2008 : un fourgon de police est incendié. Juillet 2009 : un jeune homme tente d'étrangler une prostituée Sous-Gare. 1<sup>er</sup> septembre 2009 : comme on l'a dit tout à l'heure, un homme est tué à coups de couteau à Montbenon. Et le 13 septembre, samedi soir dernier, un étudiant est agressé et dévalisé par six personnes. Ce n'est qu'un petit résumé de ce qui s'est passé ces derniers mois.

Il n'y a pas besoin d'articles de journaux, ni des réactions des internautes pour se préoccuper. Il suffit d'écouter la population. Si vous avez passé la semaine dernière à Montbenon, vous aurez vu que des citoyens, en plus des fleurs qu'ils avaient déposées là où ce crime a été perpétré, avaient disposé un drap, sur lequel était écrit : « Que font la police et les politiques ? » Cela montre bien que les citoyens lausannois se posent des questions. Et nous sommes là, en tant qu'élus, pour essayer de répondre à ces interrogations.

Je ne veux pas fomenter un sentiment d'insécurité, mais, comme plusieurs d'entre vous, j'ai reçu des élèves lors des visites des classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> dans cet hémicycle. J'ai posé la question à ces jeunes : « Quel est votre sentiment par rapport à ce que l'on appelle l'insécurité ? » J'ai été très étonnée d'entendre aussi bien des garçons que des filles de 9<sup>e</sup> année dire que, bien des fois, ils n'osaient plus sortir seuls. Ils attendaient qu'un copain ou une copine vienne les chercher. Pas à 24h00, non ! A 19h00 ou à 20h00, pour aller au cinéma.

Quant à ce que vous avez dit, Madame Peters, par rapport aux urgences au CHUV, mettez-vous d'accord avec vos collègues. Quand on les entend se plaindre de l'augmentation de la dangerosité de leur travail aux urgences du CHUV, on peut les croire. Alors mettez-vous d'accord pour qu'une fois nous ayons le bon avis !

**M. Philippe Jacquat (LE):** – L'amalgame sécurité/insécurité, je l'ai voulu dans le titre. Cela précisément afin de susciter la réflexion et que chacun puisse penser à ce qu'est la sécurité réelle et donc l'insécurité. Les deux domaines sont en effet différents.

Comme M<sup>me</sup> Peters aime bien les études, je suppose qu'elle a lu celle de la région de Saint-Gall qui montrait une très nette augmentation de la violence et des arrivées au service

des urgences. Aux urgences, ce n'étaient pas des incivilités dont je parlais, mais des coups de poignard. Cela change totalement les choses. On peut ergoter pendant deux heures sur l'augmentation ou non de la fréquence de ces événements, cela dépend de qui dépose plainte... Il y a quelque temps, j'avais posé une question pour savoir si la police se déplaçait régulièrement.

Une initiative suivra après le vote sur la police unique, cela ne sert à rien de le faire aujourd'hui. Cela dit, j'aimerais bien voir si quelqu'un ici ose dire qu'il n'y a pas d'augmentation des actes de violence. Il me semble qu'il y a concordance partout à ce propos.

Un mot sur les preuves scientifiques. Nous disposons de statistiques sur les gens tombés d'un avion avec et sans parachute, mais aucune étude scientifique ne peut répondre s'il vaut mieux sortir avec un parachute, ou sans. Donc gardons les pieds sur terre – c'est le cas de le dire !

**M. Nicolas Gillard (LE):** – Nous avons commenté récemment, dans une interpellation que j'avais déposée, les statistiques sur la criminalité en ville de Lausanne. Les réponses de M. le municipal avaient été complètes. En réalité, comme l'a dit M<sup>me</sup> Peters, on ne peut pas affirmer que le nombre des délits a augmenté. En revanche, et les statistiques le montraient, la gravité des infractions a tendance à croître. Je présume que cela crée ce que M. Hubler et M<sup>me</sup> Peters nomment un sentiment d'insécurité. Pour moi, c'est une réalité. Lorsque des infractions sont de plus en plus graves, ou du moins que certains types d'infractions s'accroissent, dont les auteurs sont de plus en plus jeunes, on ne peut pas accuser ceux qui s'interrogent à ce propos de faire le jeu des populistes ou de créer la peur. Il faut être aveugle pour ne pas voir que, non seulement dans les statistiques mais aussi dans la réalité, il y a un changement de la délinquance et de la criminalité. Il y a une intervention beaucoup plus prononcée des jeunes et une violence souvent gratuite. Evidemment un acte violent est généralement, par définition, gratuit, mais le phénomène est plus prononcé.

Une interpellation portant sur la sécurité ou l'insécurité est toujours incomplète si elle ne mentionne pas les réponses sociétales. Mais on ne peut pas tout dire dans une interpellation, ni tout faire au Conseil communal. M. Vuilleumier ne peut pas tout résoudre, la Municipalité non plus. Nous n'avons pas les réponses, notamment pour traiter les phénomènes sociaux qui, pour partie, sont à la base de cette augmentation non du sentiment d'insécurité, mais de la violence. Il est normal et légitime que les citoyens lausannois obtiennent une réponse aux questions sur lesquelles nous pouvons avoir une influence. C'est-à-dire ce que pense la police de la situation et ce que nous pouvons faire localement pour améliorer son travail.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – M. Gillard a parlé des jeunes et des statistiques. Dans l'ensemble, on ne constate

pas une augmentation des délits commis par des jeunes. En revanche, comme le relève très justement M. Gillard, on observe, parmi les délits qui augmentent, les lésions corporelles. Notamment commises par des jeunes. Elles sont le fait d'un nombre extrêmement faible de jeunes qui récidivent assez fréquemment.

Lorsqu'on parle du sentiment d'insécurité, deux groupes se disent vulnérables: les personnes âgées et les jeunes. En effet, contrairement à ce qu'on croit, si une partie des mineurs commet des délits avec violence, les principales victimes sont aussi des jeunes. Cela concerne par exemple les rackets à la sortie de l'école.

Je me suis cru un instant dans une grande ville américaine, lorsque quelqu'un ici a parlé de «non-droit». Je défie quiconque de me dire dans quels endroits, à Lausanne, les policiers n'osent pas aller parce qu'ils ont peur. C'est inadmissible de dire ça. Les deux policiers qui sont devant la porte partiront en ville sitôt fini leur service ici, dans des patrouilles, et ils iront partout. Il n'y a pas d'endroit où ils ne vont pas.

Je crois vous avoir répondu sur la vidéosurveillance. Nous voulions répondre à la motion Buffat en même temps que nous soumettrons au Conseil communal le règlement que les Communes doivent élaborer suite à l'adoption d'une nouvelle loi par le Grand Conseil.

M. Gillard, je n'ai jamais été nanti d'une demande de postes supplémentaires de la part du Commandement. En revanche, au vu des problèmes, je suppose qu'il serait d'accord si je proposais vingt, vingt-cinq ou trente postes de plus. Il saurait vite où les mettre. Avant d'analyser toute possibilité dans ce sens, j'ai demandé d'utiliser tous les postes budgétés. Souvent, à la fin de l'exercice, sur les 420 postes prévus au budget, seuls 400 ou 350 étaient occupés. Et s'il y a 420 policiers sur le terrain, cela change quand même.

M<sup>me</sup> Peters a souligné la différence entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité. Les deux sont objectivables. On peut éprouver un sentiment d'insécurité lorsqu'on lit un article ou lorsqu'on observe un acte délictueux, sans forcément en être victime. Cela dit, il est important de traiter les deux phénomènes.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – J'apprécie l'objectivité de M. Gillard et la nuance dont il fait preuve en soulignant que si la violence et les incivilités sont constantes en termes de nombre, elles ont peut-être changé de nature. Cela révèle un changement d'attitude par rapport aux limites de ses propres actes à l'égard d'autrui, ainsi que par rapport à l'âge auquel on commet ces délits. Cela dépend probablement de normes individuelles, elles-mêmes conséquences de l'éducation dispensée par les parents mais aussi par la société.

Les actes changent de nature, ils sont plus agressifs et sont potentiellement commis à un âge plus précoce. J'entends cette analyse, je trouve ce raisonnement très intelligent.

Mais quelles sont les réponses? La nature d'un acte change parce que les gens changent. Est-ce que mettre davantage de policiers qu'aujourd'hui changera la nature des actes? Non. Les policiers sont là, les policiers font ce travail, seuls les gens ont changé et peut-être commettent des actes différents. C'est donc dans la prévention que les solutions devraient être proposées.

Sur la TSR, qui peut-être participe à cette «déviation sociétale», on entend le directeur de Police parler du nombre de policiers, on entend les forces de l'ordre demander des effectifs supplémentaires, et, surtout, on entend les gens qui font justice eux-mêmes par rapport aux actes de la société. Enfin, on entend parler des caméras de vidéosurveillance. Cela engendre ce que j'appelle une «déviation sociétale». Si quelqu'un décide de faire semblant d'étrangler son voisin ou de le poignarder, croyez-vous qu'une caméra de vidéosurveillance verra qu'il fait semblant? La caméra n'est qu'un prétexte pour faire croire qu'on veille à la sécurité des gens. La cause n'est pas traitée et il n'y aura aucun impact sur la forme que prend la violence.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Je reviens sur la dernière intervention de M. Vuilleumier. En parlant de zone de non-droit, je n'ai jamais dit que les policiers n'allaient pas partout. Mais j'ai mentionné ce qui est arrivé, que des pompiers doivent se faire accompagner par des policiers. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

On peut en parler des heures, visiblement il y a une incompréhension, il y a une volonté de ne pas regarder les choses en face. Je propose une résolution, que je vous lis:

#### *Résolution*

*Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité présente sa vision de la sécurité en ville de Lausanne et les solutions qu'elle entrevoit pour lutter contre la criminalité de rue.*

Il ne s'agit pas de demander des caméras de vidéosurveillance, ni une augmentation du nombre de policiers; nous demandons à connaître la position de la Municipalité sur le sentiment d'insécurité et la question de la sécurité.

#### *Discussion*

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Tout à l'heure, M<sup>me</sup> Longchamp évoquait la question peut-être légitimement posée sur le drap tendu à Montbenon, «Que fait la police, que font les politiciens?» A ce titre, il faut remercier M. Jacquat de son interpellation, parce qu'elle a permis à M. Vuilleumier de répondre à cette question. Il y a plutôt bien répondu, en tout cas j'ai été assez convaincu. Convaincu surtout pour les réponses pertinentes aux véritables questions.

La vraie question, nous en avons beaucoup parlé, c'est avant tout la prévention. Les semblants de réponses suggérées par M. Jacquat dans son interpellation sont une

manière de profiter d'un événement tragique pour amener sur le devant de la scène politique des solutions toutes faites qui, en l'occurrence, n'auraient absolument pas été utiles. Pour le meurtre de Montbenon, la vidéosurveillance, comme l'a dit M. Vuilleumier, n'aurait pas permis de mieux arrêter les personnes. Surtout, Monsieur Jacquat, cette vidéosurveillance, elle n'aurait pas évité le meurtre. Les journaux ont rapporté que le meurtrier ne regrettait pas son acte et estimait que, comme on lui avait manqué de respect, il avait eu raison de le commettre. Ce problème est éminemment culturel, il faut le prendre en amont, et ne surtout pas avancer des solutions toutes faites qui ne résoudre- ront rien.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Le Conseil communal vient de voter, il y a peu, un préavis qui présentait les visions de sécurité de la police<sup>7</sup>. On l'appelle police urbaine de proximité, avec ses quatre piliers, le partenariat avec les discothèques, les hôpitaux, les transports publics, la connaissance des quartiers. Elle se déplace dans les quartiers lorsqu'un problème X ou Y se pose, elle discute avec les habitants. Ce qu'on nous demande, c'est la visibilité – plus de patrouilles pédestres, des patrouilles cyclistes, etc. –, la rapidité – lorsque quelqu'un estime qu'il y a une urgence et que l'urgence est avérée, il faut agir rapidement. Tout cela est couplé avec l'Observatoire de la sécurité, qui permet d'avoir une vision transversale de la sécurité. Cette police – c'est probablement aussi une des originalités – agit aux trois niveaux, prévention, dissuasion, répression, trois niveaux indissociables les uns des autres. Vous venez de voter ce rapport, à l'unanimité ou presque. Il n'y a pas eu d'opposition dans ce Conseil communal, peut-être deux ou trois abstentions. Je suis content que vous ayez approuvé et donné cette vision, que partage la Municipalité.

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Monsieur Guidetti, nous ne proposons aucune solution. Nous formulons des demandes par rapport à des questions en suspens. Nous attendons ces réponses, pour savoir ce qui se passe. Assez de procès d'intention affirmant que nous recherchons quelque chose. Visiblement, il y a un mur d'incompréhension total qui incite certains à soutenir que tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Je peux répondre de manière tout aussi populiste à l'affirmation selon laquelle regretter ou non un acte serait un fait culturel. Lors des événements en gare d'Yverdon il y a quelques temps, on a demandé à un des protagonistes, d'origine étrangère, s'il l'aurait fait chez lui. La réponse a été non, car la police est beaucoup plus sévère. Ça, c'est la version soft. Donc on peut ergoter longtemps.

En effet, le préavis a été adopté. Néanmoins, il reste assez vague, c'est pourquoi nous aimerions des précisions, compte tenu de l'évolution de la situation et des questions qui se posent aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – On parle de prévention, tant mieux. Mais tant le procureur que les juges qui ont affaire aux auteurs de tels crimes disent que la prévention ne suffit pas et que la répression devrait être beaucoup plus importante. En effet, les personnes qui commettent ces crimes ne comprennent que la répression.

Oui, nous avons voté le préavis dont le municipal nous a parlé. Mais il devrait être évolutif, comme la situation. Nous avons voté il y a quelques mois, mais la Municipalité devra rapidement dire comment elle fait évoluer ce préavis et ses intentions.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Sans vouloir développer la question, souvent discutée ici, de ce que sous-entend une résolution, celle-ci semble demander la réalisation d'une étude, donc d'un rapport-préavis, sur une problématique complexe que nous avons déjà votée. Je veux parler du préavis 2008/55, «Police municipale lausannoise. Maîtrise du concept de police urbaine de proximité. Réponse à une interpellation de M. Perrin et à une pétition de M. Gossweiler», approuvé sinon à l'unanimité du moins à une large majorité de ce Conseil. La question a donc déjà été traitée, avec un développement très satisfaisant. Il est donc logique de ne pas voter cette résolution. En effet, c'est aussi la responsabilité de ce Conseil de ne pas faire des demandes impossibles.

**Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Monsieur Jacquat, vous prétendez que j'ai dit que tout va très bien. Je ne sais pas d'où vous tirez de telles phrases, mais peut-être êtes-vous à court d'arguments. Si tout allait bien dans le monde, il n'y aurait pas besoin de médecins, parce qu'il n'y aurait pas de malades, il n'y aurait pas besoin de policiers, parce qu'il n'y aurait pas de délinquants. Le monde n'est pas aussi simple et nous n'avons jamais dit que tout allait bien. Il y a des problèmes. Simplement, la différence, c'est que quand on est aux affaires, comme on dit, on essaie d'apporter des solutions. J'ai essayé d'en esquisser quelques-unes au début de ce débat.

De même, pour M<sup>me</sup> Longchamp, c'est précisément parce que nous estimons que la prévention n'est pas suffisante que nous avons également des actions de dissuasion et de répression. Mais nous pensons également que la répression toute seule n'est pas suffisante et qu'il faut faire de la prévention et de la dissuasion si on veut éviter l'arrivée d'un certain nombre de personnes sur le marché du délit.

Enfin, par rapport aux signes donnés aux policiers, qui font un travail difficile. Souvent, la lecture des articles de journaux leur est pénible. A force de leur demander tout le temps de se justifier, de dire pourquoi et comment ils font, on leur donne aussi des signes négatifs. Le signe positif, vous pouviez le donner lors de la discussion du préavis. C'est vrai, je serais assez content si la résolution n'était pas admise.

<sup>7</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), pp. 567 ss.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – J’espère ne pas prolonger le débat, mais ce sera difficile.

Jusqu’à présent, l’UDC n’a strictement rien dit dans ce dossier. Alors nous pouvons bien prendre une minute. (*Rumeurs.*) Non, vous avez un problème avec l’UDC lorsqu’on entre dans le débat sur l’insécurité. Si nous évoquons un problème d’insécurité, on nous répond que ce n’est qu’un sentiment. Mais si c’est la gauche de ce Conseil qui parle du même problème, ce sera vraiment de l’insécurité. Bon.

Cela dit, je suis assez sceptique sur la résolution proposée. J’étais parmi les personnes qui se sont abstenues sur le préavis présentant la police de proximité, il y a quelques semaines. Ce rapport exposait la vision de la Municipalité et ce Conseil a approuvé ce document. Alors ce soir, j’ai de la peine à voter une résolution qui nous demande quelle est la vision de la Ville en matière de sécurité et d’insécurité. Il suffit de lire ce rapport ! (*Rumeurs.*) Je comprends le débat, je vois que l’actualité du moment révèle une situation difficile, il y a peut-être une évolution de l’insécurité. Mais demander quelle est la vision de la Municipalité, c’est inutile. Il faudrait peut-être une autre proposition, par exemple demander si cette vision est toujours en adéquation avec l’évolution de l’environnement sécuritaire. Mais cette proposition, je ne l’ai pas entendue ce soir, donc notre groupe ne votera pas cette résolution.

**Le président :** – La discussion n’est plus demandée, elle est close. Je vous relis la résolution, que nous voterons électroniquement.

#### *Résolution*

*Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité présente sa vision de la sécurité en ville de Lausanne et les solutions qu’elle entrevoit pour lutter contre la criminalité de rue.*

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Par 50 non, 17 oui et 7 abstentions, vous avez refusé cette résolution. Cet objet est ainsi liquidé. Merci, Monsieur l’interpellateur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l’interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts : « Sécurité/Insécurité : quelle prise en compte par la Municipalité ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – J’avais pensé prendre encore trois initiatives, mais ce sera pour la prochaine fois. Il est 22 h 30, nous avons bien travaillé. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers. Merci.

La séance est levée à 22 h 30.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d’arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s’abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

